

UNIVERSITÉ

Vol. 3, n° 4 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ Avril-Mai 1994

Le mot du président La recherche en question

Dans le présent numéro d'*Université*, plusieurs contributions traitent des conditions actuelles du financement de la recherche universitaire.

En réplique aux propos du professeur Camil Bouchard publiés dans notre dernière édition, les professeurs Richard Cloutier de l'Université Laval et Claude Braun de l'UQAM exposent leurs points de vue dans des lettres qu'ils nous ont adressées et dont nous publions le texte intégral. Appuyant la position de Camil Bouchard, le professeur Cloutier plaide pour une meilleure reconnaissance de la recherche sociale et estime que celle-ci devrait trouver toute sa place dans les critères des organismes subventionnaires. Pour sa part, Claude Braun, qui ne partage pas les critiques adressées au FCAR par son collègue Bouchard, dénonce les pratiques qui tendent à soumettre les professeurs d'université aux priorités gouvernementales par le biais des programmes thématiques des organismes subventionnaires d'État. En défense de la liberté académique qu'il considère être une condition essentielle de toute recherche scientifique universitaire, et se disant partisan de subventions réservées à la recherche libre et individuelle, le professeur Braun estime que les protestations des professeurs contre les programmes thématiques ont été jusqu'ici beaucoup trop timides et il appelle au boycott de ces programmes. De son côté, le professeur Serge Belloncik de l'Institut Armand-Frappier pose le problème de la structure du financement de la recherche. Son propos rejoint celui du professeur Guy Brisson de l'INRS qui explique, pour sa part, que la dépendance de la recherche à l'égard des fonds externes et des commandites tend à s'exacerber, situation génératrice d'effets pervers non seulement en ce qui touche à l'orientation et au contenu des recherches, mais à la formation même des étudiants.

L'échange de ces points de vue dans nos pages est révélateur des préoccupations que suscitent, présentement, les conditions du financement de la recherche universitaire. Depuis près de quinze ans, la plupart des établissements ont mis l'accent sur la recherche subventionnée. Cette orientation a produit d'incontestables résultats, si l'on en juge en tout cas par l'augmentation spectaculaire des subventions de recherche obtenues par les professeurs. Mais si le corps professoral des universités s'est surtout préoccupé, jusqu'ici, des effets de cette orientation sur le sort réservé à l'enseignement, on commence à examiner de plus près le sort fait à la recherche elle-même. Et c'est bien tant mieux. Car au moment où les universités sont frappées par des compressions budgétaires massives et où la recherche universitaire, manquant tragiquement de fonds internes, est de moins en moins ordonnée à partir de son centre et de plus en plus à partir de pôles extérieurs, fussent-ils présentés comme des partenariats, les professeurs ne sauraient se dessaisir de tels enjeux qui conditionnent le développement même de la recherche scientifique dans notre société.

Notre Fédération devra offrir une tribune nationale à ce débat. Dans cette perspective, il faut saluer diverses initiatives comme la tenue, le 8 avril dernier, d'un colloque sur la recherche libre organisé par le Syndicat des professeurs et professeurs de l'université de Sherbrooke et la publication récente par le Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAM d'un cahier de réflexion entièrement consacré à la recherche et à la création universitaires.

Roch Denis

Discussion sur le financement de la recherche

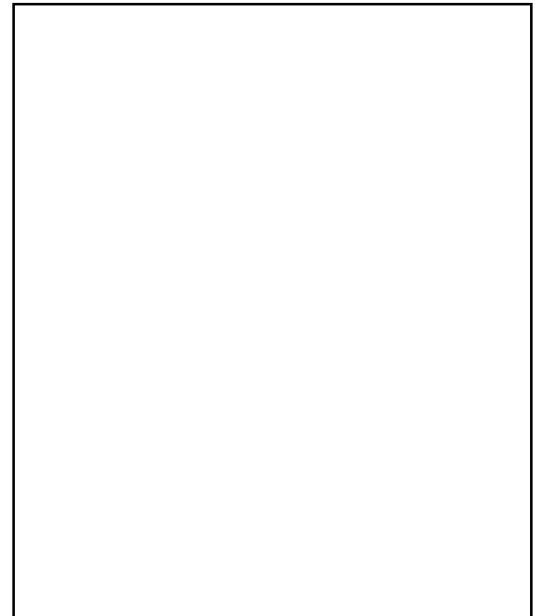
Entrevue avec le professeur Serge Belloncik, professeur à l'Institut Armand-Frappier et président de l'Association des professeurs

par Pierre Jalbert

Le professeur Serge Belloncik est professeur-chercheur au Centre de recherche en virologie de l'Institut Armand-Frappier. Il a été directeur de ce Centre de 1985 à 1989. Ses recherches portent plus spécifiquement sur la virologie des insectes. L'institut compte 41 professeurs-chercheurs et 120 étudiants incluant des stagiaires post-doctoraux. Le professeur Belloncik a répondu aux questions d'Université.

Université: Professeur Belloncik, pouvez-vous d'abord nous rappeler brièvement les problèmes qu'a vécus l'Institut Armand-Frappier il y a quelques années et les conséquences qui en découlent aujourd'hui?

Serge Belloncik: La caractéristique principale de l'Institut Armand-Frappier était d'avoir su allier, pendant longtemps, la recherche de type universitaire à une recherche appliquée à l'exploitation et à l'application des résultats obtenus dans le domaine des vaccins, du diagnostic, de l'environnement, etc. Lorsque par exemple, je me rendais à l'étranger et que j'expliquais la structure de l'IAF,



Serge Belloncik les scientifiques et administrateurs étaient fascinés et présentaient l'Institut comme un modèle de développement scientifique. Cette caractéristique principale nous ouvrait des collaborations et opportunités de recherche très importantes. Nous le ressentons aujourd'hui. Le docteur Frappier avait de la vision puisque que nous faisons il y a des dizaines d'années ce que les agences subventionnaires gouvernementales essaient de nous faire faire aujourd'hui.

Tout allait bien jusqu'au jour où les affaires des chercheurs ont été de plus en plus menées par une variété d'administrateurs internes et externes à l'IAF et le gouvernement. Le résultat final fut

Voir page 4: Serge Belloncik

Où en est l'action pour l'égalité des femmes en milieu universitaire?

par Nicole Thivierge

professeure à l'Université du Québec à Rimouski,
présidente du Comité sur les femmes en milieu
universitaire de la FQPPU

Page 9

Correspondance

Andrée Lajoie nommée au Conseil supérieur de l'éducation

Suite à une recommandation en ce sens du Comité exécutif de la FQPPU, le CSE annonçait récemment la nomination de madame Andrée Lajoie, professeure de droit de l'Université de Montréal et co-auteure d'un ouvrage remarquable intitulé *Droit de l'enseignement supérieur*, comme membre de sa nouvelle Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires. Voici le texte que lui adressait à cet effet le Président du Conseil.

Sainte-Foy, le 16 décembre 1993

Madame,

Il m'est agréable de vous informer que le Conseil supérieur de l'éducation, conformément aux dispositions de sa Loi constitutive (L.R.Q., chapitre C-60), vous a nommée, à sa dernière réunion, membre de sa Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires.

J'ai donc le plaisir de vous inviter, au nom du Conseil, à siéger à cette Commission pour un mandat devant se terminer le 31 août 1996. (...)

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président
Robert Bisailon

Andrée Lajoie

Annonces classées

Orford-sur-le-lac

Superbe maison de campagne à louer. Situées à Orford-sur-le-lac, à quelques kilomètres d'Eastman, Canton de l'Est.

Description de la maison:

Au rez-de-chaussée, salon (foyer), salle à dîner, cuisine (micro-ondes, lave-vaisselle, Jenn-Air), serre avec vue sur les montagnes. Sur les étages: très grande chambre des maîtres avec lit queen, salle de bain privée, salon privé et balcon intérieur; 2 chambres avec lits doubles; au sous-sol: lavoir, salle de déshabillage (mud room).

Caractéristiques:

- Maison compte 3 500 pi. ca. - terrain 1 acre et demi.
- Vue sur plusieurs montagnes côté des États-Unis.
- Système d'alarme.
- Accès à tennis et plage privée.

prix: 5 000\$ saison juin-octobre ou juillet-août: 450\$ par semaine.

Pour visiter ou obtenir plus de renseignements, communiquez avec le (514) 523-4066 le soir, ou laissez message sur répondeur.

Montréal Le Rockledge

Magnifiques 3.5, 4.5 et 5.5 meublés à louer, à la journée, à la semaine ou au mois. En face de l'Université de Montréal. Grandes pièces éclairées, planchers de bois franc, boiserie, TV avec câble, téléphone direct, cuisine toute équipée. Lingerie et literie fournies, buanderie, ascenseur. Tél.: (514) 735-7528 ou 985-0949, fax: (514) 985-0948.

Québec

À louer, à Québec, à 10 minutes de l'Université Laval, un appartement de trois chambres à coucher sur deux étages. Tout meublé et équipé, vue sur les Laurentides, grande cour et jardin. Libre de juin 1994 à août 1995, \$850/mois, chauffage non compris. (418) 527-3556.

St-Donat

Chalet à louer, 4 semaines, du 1er au 29 juillet incl., à St-Donat, bord du Lac Archambault, toutes commodités, endroit tranquille. 2000\$. (514) 678-4218.

Université Laval Département de counseling et orientation

Poste de professeur-e à temps complet

Domaine: Étude des interactions dans des contextes d'insertion et de réinsertion sociale.

Description: Dispenser des enseignements aux trois cycles et prioritairement des enseignements fondamentaux au premier cycle portant sur l'analyse des interactions aux niveaux interpersonnel, groupal, organisationnel et institutionnel.

Mener des recherches relatives à ces enseignements dans au moins un des domaines suivants: organisationnel, social et communautaire ou dans celui de la réadaptation.

Diriger des essais, mémoires et thèses reliés à ses enseignements et à ses recherches.

Participer aux activités administratives et aux activités de rayonnement inhérentes à ses fonctions.

Critères: Doctorat en sciences de l'orientation, en sciences humaines ou en sciences sociales.

Formation ou expérience reflétant une orientation multidisciplinaire et témoignant d'une préoccupation pour les grands changements sociaux contemporains, notamment la désinstitutionnalisation, l'interculturalisme, la restructuration de la famille, les mutations dans le monde du travail.

Expérience dans l'enseignement et la recherche.

Capacité de favoriser chez les étudiantes et les étudiants des conditions d'échange et d'apprentissage.

Maîtrise de la langue française.

Rémunération: Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction: Le 1er juin 1994.

L'Université Laval applique un programme d'accès à l'égalité en emploi qui consacre la moitié des postes vacants à l'engagement de femmes.

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, la priorité sera accordée aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature accompagnée de leur curriculum vitae avant le 29 avril 1994, à l'adresse suivante:

Dr Marcel Monette, directeur
Département de counseling et orientation
Faculté des sciences de l'éducation
Université Laval, Cité universitaire
Ste-Foy, Québec, Canada, G1K 7P4

UNIVERSITÉ

Journal de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université

Le journal est publié six fois l'an.
Son tirage est de 8000 exemplaires.

FQPPU, 4446, boulevard Saint-Laurent, bureau 405,
Montréal, (Qc) H2W 1Z5
Tél.: 514-843-5953 - Télécopieur: 514-843-6928

Hommages au professeur Claude Touchette

Voici le texte des hommages rendus lors de la réunion du Conseil fédéral du 10 décembre 1993, par M. Roch Denis et Mme Annie Méar à M. Claude Touchette, professeur à l'Université de Montréal et vice-président du SGPUM, à l'occasion de son départ à la retraite.

M. Roch Denis:

«Chers collègues, en terminant ce Conseil, je voudrais au nom du Comité exécutif et en votre nom à tous et à toutes, rendre hommage à l'un de nous, M. Claude Touchette, professeur au département d'andragogie et membre du Bureau exécutif du Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal. Notre collègue a annoncé qu'il prenait sa retraite au tout début de janvier. Claude Touchette a été, depuis plusieurs années, un pilier du syndicalisme et de l'action syndicale à l'Université de Montréal, chez les professeurs bien évidemment. Il a été aussi un pilier du syndicalisme professoral universitaire en général et pas seulement à l'Université de Montréal. Toujours présent dans nos discussions et dans nos débats depuis plusieurs années, il a été un des acteurs de la fondation de la nouvelle Fédération. Je crois que nous pouvons, sans aucune exagération, dire que c'est un départ que nous allons ressentir. Je voudrais que Claude Touchette sache qu'il est et sera toujours le bienvenue parmi nous. S'il peut consacrer des heures, sous une autre forme et dans le cadre d'une autre période de sa vie à notre activité et si nous pouvons recourir à ses compétences et à ses expertises, nous nous en réjouissons grandement. Je vais donner la parole à Annie Méar, présidente du SGPUM. Je demanderai ensuite à Claude Touchette de nous dire un mot s'il le souhaite.»

Mme Annie Méar:

«Je pense que je voudrais, ici, une fois de plus, exprimer publiquement ma reconnaissance à Claude avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler depuis que je suis au Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal. Il a été, je pense, à peu près de toutes les délégations, à la FAPUQ d'abord quand il pouvait y être et à la FQPPU certainement. Il a été notre président des griefs pendant huit ans. Et je peux vous dire que comme président du comité des griefs, j'ai appris beaucoup de choses à son contact, tout en fait parce que je ne connaissais rien et il s'est dévoué sans compter à la cause des professeurs en difficulté à l'Université de Montréal et je vous souhaite à tous et à toutes d'avoir un président du comité des griefs comme nous en avons eu un au cours des huit dernières années. Il a été aussi deuxième vice-président depuis que je suis présidente du syndicat, c'est-à-dire depuis trois ans et je vous assure que d'avoir un homme comme Claude Touchette au sein d'un exécutif syndical, c'est une richesse inespérée et je vous le souhaite à tous et à toutes. Je pense que Claude a vraiment été un acteur des plus importants dans le syndicalisme universitaire au Québec et c'est vraiment avec beaucoup d'émotion que nous allons le voir nous quitter, mais j'espère qu'il ne nous quitte pas et qu'il restera à la fois au SGPUM et puisse que Roch lui en fait l'invitation, également à la FQPPU et que nous pourrions tous compter sur une collaboration au cours des années à venir et encore une fois, mille fois merci Claude.»

M. Claude Touchette:

«Une chose à sauver dans les périodes de crise, la liberté académique et des professeurs et des étudiants. J'espère que votre Fédération ayant enfin retrouvé son harmonie dans les différences pourra contribuer à sauver ceci pour notre société, la liberté académique pour les professeurs et pour les étudiants. Merci.» Δ

Dans un mémoire au ministre Des professeurs contestent la procédure d'agrément des programmes de formation des maîtres

par Pierre Jalbert

La formation des maîtres a fait couler beaucoup d'encre depuis février dernier. Au coeur de la controverse suscitée par la procédure d'agrément des nouveaux programmes de formation à l'enseignement, la FQPPU rendait publique, à la demande du Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi, une opinion juridique de Me Colette Boudreau portant sur la légalité du comité d'agrément.

De nombreux articles ont été publiés dans les journaux et même le ministre de l'Éducation et de la Science, Jacques Chagnon, y allait de ses propos acerbes à l'endroit des professeurs et professeurs d'université.

Dans la suite de ces événements, un groupe de professeures et professeurs provenant de différentes universités déposait, le 24 mars dernier, auprès du ministre Chagnon, un mémoire intitulé **Pour sortir de la confusion, de la contradiction et de l'illégalité**. Ces professeures et professeurs voulaient ainsi faire connaître leur point de vue sur le processus d'agrément des programmes tel qu'expliqué dans un énoncé de politique rendu public par le CAPFE (Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement).*

Après une étude en profondeur du mode d'agrément de ces programmes, le groupe de professeures et professeurs a formulé sept recommandations portant, notamment, sur le mandat du Comité d'agrément, le renouvellement du cadre réglementaire relatif à la délivrance des autorisations d'enseigner, sur les pouvoirs du ministre et sur l'opportunité de tenir un sommet public sur la formation des futurs enseignants.

D'entrée de jeu, ils affirment leur position: «Allons droit au but: notre longue analyse du dossier relatif à l'agrément des programmes de formation des maîtres met en évidence l'ambiguïté et la contradiction des discours que tiennent le ministère de l'Éducation et de la Science et le Comité d'agrément, sur le mandat et l'autorité de ce Comité. En outre - et c'est notre conclusion - ce Comité est sans fondement juridique. Ainsi en est-il des mesures et procédures qu'il a mis en place dans l'exercice du mandat qu'il s'est donné». En conséquence, les rédacteurs du mémoire recommandent au ministre de suspendre immédiatement les travaux du Comité d'agrément tant et aussi longtemps que le cadre juridique de ce Comité, de son statut, et de ses attributions, n'aura pas été déterminé par le législateur.

Le mémoire recommande également que l'Assemblée nationale soit appelée à légiférer de manière à clarifier les pouvoirs du ministre relatifs aux orientations de la formation et des compétences attendues des futurs maîtres, compte tenu des pouvoirs et compétences des universités en la matière et afin de prescrire en même temps à l'autorité ministérielle les devoirs de consultation appropriés, en particulier auprès du Conseil supérieur de l'éducation.

Les raisons qui ont amené ce groupe de professeures et professeurs à faire ces recommandations sont diverses. Ce qu'il voit remis en cause notamment par la nouvelle procédure d'agrément des programmes de formation, c'est l'autonomie des universités et l'accessibilité aux études supérieures, surtout en région. Certains programmes pourraient en effet ne pas rencontrer les critères du Comité d'agrément et, de ce fait, être abolis.

L'autonomie des universités est aussi remise en cause parce que le processus d'agrément et de reconnaissance

décrit dans l'Énoncé des politiques d'agrément des programmes de formation à l'enseignement stipule, d'une part, que le Comité est habilité à établir lui-même les critères qui serviront à l'analyse des demandes d'agrément et, d'autre part, qu'il est habilité à décider de l'agrément. Une fois ces étapes franchies, le Comité fait parvenir un avis au ministre relativement à la reconnaissance des programmes. Dans ce processus, le rôle des universités est de faire parvenir au Comité d'agrément les informations spécifiques devant servir à l'accomplissement de son mandat qui est d'agrément...

En fait, selon le groupe de professeurs, ce qui dérange dans ce mode d'agrément des programmes, à part la délégation illégale de pouvoir par le ministre, c'est l'absence de toute participation de la part des universités dans l'acceptation de ces dits programmes alors que, par le passé, les universités ont toujours été très actives dans la détermination des programmes et des critères de leur évaluation, même si le ministre conservait le dernier mot en ce qui concernait l'agrément.

Dans le but d'élargir les discussions sur une question aussi cruciale que la formation des maîtres, les professeures et professeurs recommandent au ministre de l'éducation d'appuyer une proposition visant la tenue d'un «sommet» public qui chercherait à établir un consensus solide sur les moyens les plus pertinents d'assurer la meilleure formation possible des futurs enseignants, dans le respect des obligations et prérogatives de l'État et des universités.

* Les cosignataires de ce mémoire sont les professeurs Jacques Désautels de l'Université Laval, Gabriel La Rocque et Jean-Pierre Proulx de l'Université de Montréal, Julien Constantin et Gaétan Laflamme de l'Université de Sherbrooke, Marina Lessard de l'U.Q.A.C., Dolorès Gagnon et Gérard Lucas de l'U.Q.A.M., Jean Roy et Mack St-Louis de l'U.Q.T.R. Δ

Discussion sur le financement de la recherche universitaire

Entrevue avec le professeur Serge Belloncik

suite de la page 1

que l'Institut a été amputé de ses activités liées à la production et à la commercialisation parce que, paraît-il, ces dernières n'étaient pas rentables et devraient être dissociées de nos activités universitaires. À mon avis, ce choix fut pris à contre-courant de l'évolution des relations entre les universités et l'industrie. À présent, on doit même engager des administrateurs en recherche pour aider les chercheurs à entrer en contact avec l'industrie!

Personnellement, je crois que la structure de l'IAF était idéale, mais ce qui n'a pas fonctionné c'est que les gens n'ont pas pu s'entendre et gérer une telle structure. On pourrait citer des problèmes de duplication et d'orientation de recherches entre les secteurs recherche et exploitation, des difficultés et lenteurs dans l'exploitation des résultats obtenus par des chercheurs et des prises de décisions arbitraires sans aucune consultation des chercheurs. L'exemple le plus significatif a été la fermeture en catastrophe du service de diagnostic viral humain. Outre la perte de revenus et le déficit encouru, nous avons assisté à un exode de l'expertise, à un isolement des chercheurs face au monde médical et au tarissement des sources de nouveaux projets.

La situation a surtout évolué après la création d'IAF-Biochem qui fut par la suite inscrite en bourse. L'objectif recherché par la direction de l'IAF était à priori louable, c'est-à-dire de pouvoir, par l'activité commerciale, amasser des fonds qui seraient réinvestis dans la recherche. L'IAF a donc investi son «know-how» et de l'argent dans cette nouvelle entreprise. Cependant en 1989 les problèmes financiers persistaient et empiraient. Afin de remettre le compteur à zéro, l'Institut a été forcé de vendre des actions détenues dans IAF-Biochem à différents intervenants et cela à un prix très inférieur à leur valeur réelle sur le marché. Des terrains ont été aussi vendus. Mais en réalité, d'après les renseignements que nous avons, le compteur n'a jamais été mis à zéro puisque tout ce «règlement» impliquait aussi le paiement de nombreuses primes de séparation. De plus, le départ de certains cadres administrateurs et leur remplacement par d'autres ont augmenté la facture à payer par l'IAF. Nous n'avons pas eu beaucoup à dire dans toute cette opération. À la fin de la transaction commerciale, le compteur marquait toujours 5 688 000 de dollars de dette.

Université: *Quelle fut la réaction de l'Association des professeurs face à ces différents problèmes?*

Serge Belloncik: Bien que nous n'étions pas la cause de ces problèmes, l'APIAF a, dès le début, participé acti-

vement à la recherche de solutions constructives. Nous avons multiplié les interventions à tous les niveaux (IAF, Université du Québec, gouvernement du Québec). Nos avis n'ont pas compté pour beaucoup.

L'APIAF a cherché à susciter un climat harmonieux et d'appui à la direction dans ses efforts de développement. Dans ce but, la reconduction de notre convention collective l'a été avec un minimum de demandes. L'APIAF a aussi contribué à stimuler la productivité et l'intérêt des professeurs dans l'établissement d'une formule d'attribution de personnel technique.

Université: *Q'en est-il aujourd'hui?*

Serge Belloncik: On nous avait fait croire, jusqu'à tout récemment, à nous professeurs-chercheurs que le plus gros des problèmes avaient été réglés. Pourtant à en croire diverses interventions, y compris celles entendues dans le cadre de la commission parlementaire de l'éducation de l'Assemblée nationale, rien ou presque rien n'a été solutionné. Les professeurs-chercheurs se retrouvent pris en otage dans une situation financière précaire, résultat de prises de décisions administratives en cascade et dont ils ne sont aucunement responsables. Les professeurs-chercheurs doivent néanmoins subir les contrecoups de ces décisions administratives en réduisant le développement de leurs activités malgré l'accroissement des subventions externes qu'ils ont pu obtenir.

Devant les problèmes non résolus, différents scénarios ont été présentés par la direction de l'IAF. Nous avons appris dernièrement aussi que l'Université du Québec avait formé un comité pour trouver des solutions à nos problèmes. Ce comité devait présenter des recommandations le 16 mars.

Eh bien! nous n'avons été informés que ces derniers jours du mandat exact du comité. C'est invraisemblable! Nous avons donc demandé une rencontre avec le comité et nous serons entendus le 20 avril 1994.

Il est important de noter que la Clause 1.02 de notre convention collective stipule pourtant que: «*L'Institut reconnaît que les professeurs sont des partenaires et à ce titre sont consultés dans l'orientation, l'évolution et la réalisation des activités de l'INSTITUT selon les attributions qui leur sont dévolues dans la présente convention*». Jusqu'à présent on a l'impression que le partenariat se limite à une livrée d'informations sur les activités et le déficit de l'IAF. Une consultation véridique et efficace des professeurs n'est pas de rigueur.

Université: *Avez-vous une idée de l'ampleur du déficit de l'Institut Armand-Frappier?*

Serge Belloncik: Comme tout déficit, il est très élastique et relatif. Il s'agit d'un déficit accumulé d'environ 5 à 6 millions de dollars.

Il faut actuellement continuer à payer les intérêts du déficit accumulé en 1991 d'environ 5,7 millions), payer des administrateurs qui ne sont plus à l'IAF et aussi faire face à une formule de financement des universités, basée sur le nombre d'étudiants, qui ne convient

...

La FQPPU se prononce contre la fermeture du Collège militaire de St-Jean

Voici le texte de la résolution sur la fermeture du collège militaire royal de St-Jean adoptée à l'unanimité par le Conseil fédéral de la FQPPU, le 4 mars 1994.

Attendu la décision du gouvernement fédéral de fermer le Collège militaire royal de St-Jean, telle qu'annoncée dans le budget du ministre des Finances, M. Paul Martin.

Attendu que le Collège militaire royal de St-Jean est un établissement universitaire reconnu en vertu de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chap. E-14,1) du Québec.

Attendu que la fermeture de cet établissement ferait disparaître tout l'acquis académique et scientifique qu'il représente, son corps professoral, ses équipes de recherche, ses équipements et son expertise universitaire qui dépassent d'emblée la vocation militaire de l'établissement.

Attendu que si l'on doit souscrire à la nécessité d'une réduction majeure des dépenses militaires du budget fédéral, la fermeture d'un établissement universitaire pour y parvenir s'avère une bien mauvaise cible.

Et attendu que l'argument selon lequel les étudiants du Collège de St-Jean pourront poursuivre adéquatement leur formation en français dans un autre collège militaire au Canada n'a aucun fondement raisonnable.

Il est résolu que:

La Fédération québécoise des professeurs et professeuses d'université s'oppose à la décision de fermer le Collège militaire royal de St-Jean, exige que soit maintenue l'intégralité de sa mission universitaire et déclare qu'à cette fin toute solution devra être recherchée en concertation avec les professeurs, les étudiants et les membres de la collectivité universitaire du Collège militaire royal de St-Jean;

La Fédération québécoise des professeurs et professeuses d'université joint sa voix à la coalition des organisations contre la fermeture du collège et exprime en particulier sa pleine solidarité aux professeurs et professeuses et aux étudiantes et étudiants de cet établissement;

La Fédération québécoise des professeurs et professeuses d'université fera des démarches auprès des autorités gouvernementales afin d'exiger l'abrogation de la décision de fermer le Collège militaire royal de St-Jean, s'associant le cas échéant à l'Association canadienne des professeurs et professeuses d'université (ACPPU). Δ

La part des professeurs dans le financement de la recherche atteint ses limites

pas à un institut de recherche universitaire et le défavorise. Dans ce dernier type d'université, les inscriptions d'étudiants gradués ne peuvent être aussi nombreuses que dans les universités traditionnelles dont la mission est aussi de faire de l'enseignement de 1er cycle. La conséquence de ce mode de financement est que l'IAF reçoit moins d'argent en proportion de son nombre de professeurs que les autres universités. De plus, l'IAF comme les autres universités est sous-financé. La subvention de l'IAF, dans la foulée de la Loi 198 et de la diminution des crédits budgétaires a été réduite de 2,5%. Cette coupure a sûrement contribué à amplifier notre déficit.

Université: De quelle manière assurez-vous le financement de la recherche que vous effectuez à l'Institut?

Serge Belloncik: Le financement externe est la principale source dont nous disposons. Selon les statistiques obtenues, nous sommes l'université dans laquelle le professeur obtient en moyenne le plus de fonds externes. Cela peut se comprendre puisque nous sommes un établissement dont la composante recherche est majeure. Par contre, il m'apparaît peu probable, dans les circonstances économiques actuelles, que les professeurs puissent continuer à augmenter leur part des fonds de recherche. Nous en sommes à un point où il est difficile d'accroître ce type de financement en s'adressant à des organismes subventionnaires classiques (CRSNG, FCAR, CORPAQ, CRM, etc.). Nous comptons aussi sur un certain financement provenant du secteur privé. L'expertise de nos professeurs pourrait être mise encore plus à profit pour obtenir une plus grande part de commandites et de contrats. Cependant, je vous dirai quelques mots des dangers de ce genre de pratiques en rapport avec notre mission.

Depuis la restructuration de l'IAF, la direction avait donné l'impression d'accorder moins d'attention à l'aspect recherche qu'au souci d'équilibrer ses budgets et de résorber des déficits. Nous, les professeurs on s'est interrogé sur ce point. L'objectif de la direction est un budget équilibré mais à quel prix? Coupures des postes de professeurs, pressions trop fortes sur certains professeurs pour les inciter à prendre leur retraite, réduction des supports techniques et des services à la recherche? Ou bien dégraissage de l'administration? Dernièrement un certain effort a été consenti pour le développement de la recherche. Quatre nouveaux professeurs ont été engagés, ce qui correspond à des remplacements de certains professeurs ayant quitté.

Pourtant, le sous-financement de la



Serge Belloncik

recherche la voue à moyen terme à l'inefficacité. D'autre part, soumettre la recherche principalement au financement privé, c'est remettre en question la mission scientifique de l'IAF et d'autres institutions de recherche universitaire. Ça prend un équilibre entre les sources de financement.

Des compagnies nous ont contactés parce qu'elles étaient intéressées par nos travaux et notre expertise. Elles étaient prêtes à financer des recherches mais dans la mesure où elles demandent que les résultats de ces recherches ne soient pas rendus publics, cela signifie que le professeur pourrait ne pas pouvoir publier pendant plusieurs années le produit de son travail. Sa carrière se trouve donc en péril, s'il

veut changer d'institution ou même s'il désire faire des demandes de subventions auprès des grands organismes subventionnaires publics. Son curriculum vitae sera insuffisamment pourvu de publications. À moins que l'on décide de changer le mode d'évaluation de la recherche, qu'on se lance tête baissée dans le financement privé, et qu'on se soumette à ses conditions... Alors là, les publications ne devront plus être le principal critère. Vous savez, à l'heure actuelle, il y a dans certains pays et dans certains établissements des thèses d'étudiants qui sont soutenues à huis clos parce que les recherches sont subventionnées par l'industrie. Il suffit de voir l'évolution de l'attribution des fonds du volet des dépenses courantes du CRSNG.

Toute administration universitaire, y compris la nôtre ainsi que de nombreux chercheurs sont friands de ce genre de financement privé sous forme de commandite puisqu'en plus des subventions proprement dites s'ajoutent des frais indirects de l'ordre de 60% dont une partie revient au chercheur. Par contre, comme je l'ai dit, cela peut présenter des aspects périlleux pour la carrière du professeur.

Le défi d'un chercheur à l'Institut, c'est de survivre en trouvant du financement, en formant des étudiantes et des étudiants et en publiant. L'idéal serait d'être financé le plus possible par l'entreprise tout en conservant sa liberté académique. Il faut être réaliste. Les gouvernements ont de moins en moins d'argent. Alors, il faut aller le chercher où il se trouve. Le financement est encore plus essentiel pour permettre l'embauche du personnel technique et le recrutement des étudiantes et étudiants gradués qui contribuent à notre recherche. Sinon, le professeur doit tout faire lui-même et la possibilité dans ces conditions d'en arriver à des résultats de recherche satisfaisants s'amointrit largement.

Université: Le professeur se transforme-t-il en entrepreneur pour financer ses propres recherches?

Serge Belloncik: Exactement, c'est le terme. Un chercheur peut passer en moyenne deux mois à temps plein par année à faire des demandes de subventions et à gérer celles qui sont acceptées. Cela veut dire beaucoup de papiers, rapports, comptabilité, etc. Passer un temps excessif pour se procurer les outils de base qui permettront de réaliser sa tâche, cela est aberrant. Je compare souvent les efforts de demande de subvention exigés d'un chercheur à l'obligation que l'on imposerait à un chirurgien de trouver les fonds pour équiper lui-même sa salle d'opération, la table d'opération, acheter ses instruments et payer ses assistants. Allons donc!

À part ça, tout va bien...

Une des missions de l'université réside dans son implantation au sein du milieu socio-économique et dans les interactions positives qu'elle développe avec ce dernier. Nous savons à cet égard que certains administrateurs de l'Institut Armand-Frappier consacrent beaucoup d'énergies et de disponibilités à favoriser cette implantation. À titre d'exemple, les bénéfices pour la recherche et l'enseignement qui pourront être retirés dans un proche avenir, du développement sur les terrains de l'Institut, du parc de haute technologie de Laval, sont attendus avec intérêt par les professeurs. Δ

L'université à l'heure des compressions budgétaires

Lettre à Jacques Parizeau, Chef de l'Opposition

À la demande du Conseil fédéral de la FQPPU, le président de la Fédération, M. Roch Denis, s'est adressé publiquement par lettre au Premier ministre Daniel Johnson et au Chef de l'Opposition, M. Jacques Parizeau, au sujet des Lois 102 et 198. Nous avons publié la lettre au Premier ministre dans notre dernier numéro. Voici le texte de la lettre adressée à M. Parizeau.

Le 1^{er} février 1994

Monsieur le Chef de l'Opposition,

Au nom du Comité exécutif et du Conseil fédéral de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, je désire vous faire part de notre plus vive opposition aux Lois 102 et 198 et vous demander de vous engager publiquement à procéder à leur abrogation, si le parti que vous dirigez est appelé à former le gouvernement lors des prochaines élections.

Notre demande s'appuie sur les motifs suivants. La Loi 102 impose aux employés du secteur public québécois la responsabilité d'assumer, à même leurs salaires, la plus lourde part du redressement des finances publiques dans notre société. Nous croyons que cela est profondément injuste et inéquitable. Cette législation, tout comme la Loi 198, a été présentée au nom de l'augmentation de la productivité. Or, comme plusieurs représentants du secteur de l'Éducation, en particulier du milieu universitaire, l'ont rappelé récemment, la charge de travail des divers groupes de personnels dans ce secteur atteint, présentement, un niveau tel que chaque gain de productivité supplémentaire ne peut se traduire que par des atteintes inacceptables aux services, et en l'occurrence ici, par une réduction de la qualité de la formation offerte aux étudiantes et aux étudiants.

En tant que regroupement de professeurs, nous ne pouvons rester silencieux devant pareille situation qui met en cause le développement de notre société et son avenir. Les lois votées sont d'ailleurs d'autant plus iniques à nos yeux que loin de reconnaître l'apport essentiel des groupes de personnels à l'augmentation spectaculaire de la productivité enregistrée dans les universités depuis plusieurs années, elles les désignent comme cibles, méprisant ainsi leur engagement et décourageant leur implication.

La Loi 198 qui sert de support législatif aux compressions budgétaires du gouvernement frappe de manière si absurde l'ensemble des organismes publics, dont ceux de l'Éducation, par des compressions budgétaires et des réductions d'effectifs, qu'elle a soulevé l'opposition unanime de tous les intervenants du milieu. Des regroupements institutionnels comme la Fédération des commissions scolaires du Québec et la Fédération des collèges ont demandé d'être exemptés de son application.

Les universités, de leur côté, ont pu être exemptées des quanta de réductions d'effectifs fixés par la loi, mais les compressions massives qu'elles subissent déstabilisent aujourd'hui, avec autant de force, leur fonctionnement et leur développement. Dès lors, si tous ces groupes, avec l'ensemble des organisations représentatives des employés du secteur public, refusent ainsi la Loi 198, cela ne démontre-t-il pas, mieux que tout, le caractère indéfendable de cette législation?

Nous sommes convaincus, pour notre part, que la Loi 198 aussi bien que la Loi 102 devraient être abrogées au plus tôt. La demande que nous vous adressons nous paraît d'ailleurs rejoindre les propos que tenait récemment votre collègue M. Jacques Brassard, porte-parole de l'Opposition en matière d'Éducation, lors d'une réunion publique organisée par l'Alliance des Professeures et Professeurs de Montréal. Il y déclarait, en effet, que la Loi 198, aveugle et arbitraire, n'aurait jamais dû être adoptée par l'Assemblée nationale et qu'elle ne mérite qu'une chose, son abrogation. Si, en vue des prochaines élections, le parti que vous dirigez faisait sienne, officiellement, cette position, il ne fait pas de doute qu'il exprimerait très fidèlement l'attente de larges secteurs de la population.

Espérant, pour tous ces motifs, que vous accepterez de répondre favorablement à notre demande, je vous prie d'accepter, Monsieur le Chef de l'Opposition, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de la Fédération,
Roch Denis

«Critique du développement universitaire au Québec»

La conférence de M. André Fortier,
ex-secrétaire du Conseil des universités

par Pierre Jalbert

En 1990, suite au refus des contribuables d'accepter une hausse des taxes foncières qui aurait permis de financer la réforme des niveaux primaire et secondaire d'enseignement, l'État d'Orégon a choisi délibérément de s'engager dans une opération de restructuration de l'enseignement supérieur en procédant à une diminution drastique de son financement. Ainsi des sommes du budget de l'État furent déplacées des universités vers les niveaux primaire et secondaire d'enseignement...

Entre novembre 1990 et avril 1991, la population de l'Orégon a donc assisté à la fermeture d'une centaine de programmes dans les universités, au redéploiement de la mission de la plupart des établissements, à une hausse des droits de scolarité de 44% pour les fixer à 2 600\$ par an, à une réduction des budgets octroyés par l'État aux universités de l'ordre de 90 millions de dollars pour l'année, à la diminution des effectifs étudiants de 2000 inscriptions (ce qui a entraîné une baisse des revenus de l'ordre de 20 millions de dollars), à une réduction du personnel professoral et autre de l'ordre de 500 employés par établissement universitaire.

C'est en rappelant ces données sur l'Orégon, tout en se défendant de vouloir les dresser comme épouvantail, que M. André Fortier, ex-secrétaire du Conseil des universités, a introduit sa conférence lors de la journée d'information et de réflexion sur les compressions budgétaires organisée par la FQPPU, le 4 février dernier.

M. Fortier qui a aussi été chef

de cabinet de Claude Ryan pendant les années 80, a souligné qu'en Orégon, «*cela ne s'est pas fait de gaieté de coeur, mais cela s'est fait à une vitesse impressionnante*», indiquant par là, à quel point l'État, lorsqu'il décide de changer de cap, peut se retourner vite sans que la communauté n'ait réellement eu le temps de réagir.

André Fortier soutient qu'au Québec les gouvernements ont modulé le financement public des universités en contenant les coûts de développement du système tout en maintenant jusqu'à aujourd'hui l'objectif d'accessibilité. Cet objectif est désormais remis en question dans les officines gouvernementales, a-t-il affirmé. Tout comme en Orégon, il croit qu'au Québec, «*c'est la priorité budgétaire qui détermine l'ordre des moyens et des objectifs, d'où l'importance du financement. Le financement n'est plus seulement l'accessoire des priorités, des objectifs que l'on se donne. Depuis une quinzaine d'années, il est pour le pouvoir public, l'instrument prioritaire.*»

Depuis la fin des années 70, en effet, dans l'ensemble du secteur de l'éducation, le gouvernement a réalisé des coupures budgétaires de l'ordre de 1 milliard 300 millions. En 1998, si l'on tient compte de la Loi 198, c'est 2 milliards de dollars qui auront été coupés en éducation seulement. C'est dire que les universités ont déjà subi leur part des coupures et ce, sans qu'il n'y ait eu de réforme du système universitaire québécois. Pourtant, des coupures de cette ampleur dans le budget des universités ne peuvent qu'avoir

L'université à l'heure des compressions budgétaires

«Pour l'État, l'éducation est une dépense avant d'être un investissement»

des effets sur le système lui-même et sur la pérennité de son fonctionnement.

L'accessibilité

Selon André Fortier, «il faut réaliser que l'accessibilité aux études n'est plus une priorité de développement, ni une caractéristique du système. La priorité de développement pour l'avenir, c'est la recherche.» Voilà tout un changement de cap si l'on se réfère aux objectifs énoncés dans le rapport Parent.

Le premier motif qu'il invoque pour expliquer ce changement de cap dans les priorités gouvernementales, c'est la difficulté de plus en plus grande que rencontrent les diplômés universitaires à entrer sur le marché du travail. Il rappelle que depuis dix ans, la proportion des diplômés qui ne s'intègrent pas au marché a doublé, passant de 4% à la fin des années 70 à 8% aujourd'hui. «On a juste à demander aux architectes et aux techniciens en architecture ou aux comptables et aux techniciens en administration s'ils se débrouillent bien (au plan professionnel) pour voir comment des dynamiques un peu étranges se développent sur le marché du travail. Elles tendent à soulever des doutes sur la nécessité de former massivement (des étudiants), considérant le vécu des nouveaux diplômés qui accèdent au marché du travail.»

Le faible taux de réussite des étudiants à l'université est aussi un facteur qui contribue à la remise en question de l'accessibilité à titre de priorité en éducation. André Fortier a rappelé que la moitié des étudiants, tous cycles confondus, n'obtiennent pas leur diplôme; qu'au baccalauréat, la moitié des étudiants qui ont décroché, ont auparavant changé de programme; et que de 7 à 10% des étudiants changent d'établissement au cours de leurs études.

Enfin, l'ex-secrétaire du Conseil des universités déplore que dans la conjoncture actuelle marquée par le définancement des universités, certaines d'entre elles aient choisi de solutionner leurs



André Fortier

problèmes financiers en procédant à une course aux clientèles. On sait que la formule de financement des universités est fondée sur les effectifs étudiants et, surtout, sur les nouveaux effectifs. En essayant à court terme de régler aussi leurs problèmes de financement, ces universités ne font que miner encore plus la crédibilité d'une formule de financement qui, elle aussi, est de plus en plus remise en question.

La rationalisation

Rappelant le *Traité des devoirs* de Cicéron qui proclame qu'un bon gouvernement ne peut dépenser plus que ce que son budget lui permet, le conférencier insiste pour expliquer que ce n'est pas le néo-libéralisme qui justifie le retour à ce principe dans la gestion des finances publiques, mais plutôt le bon sens.

Pour l'État, l'éducation est une dépense avant d'être un investissement et il doit donc s'interroger sur l'opportunité de faire cette dépense et sur la manière dont les fonds publics seront dépensés. Ce dernier aspect est particulièrement crucial puisque le système universitaire est en concurrence directe avec les autres services publics en ce qui concerne son financement. Et, selon André Fortier, il est peu plausible que les universités passeront en priorité devant les autres services

publics, quant il s'agira de déterminer leur niveau de financement. «L'éducation ne peut échapper à cela. À l'intérieur du système d'éducation, les universités sont peut-être plus vulnérables parce que la préoccupation première de l'État, en bout de course, sera de s'assurer d'un minimum de scolarisation obligatoire, un minimum qui est nécessaire à tout le monde: apprendre à lire, à écrire, à compter, à s'occuper de ses affaires par soi-même.»

Sur la place publique, les universités sont en compétition avec 100 000 élèves, avec les commissions scolaires qui couvrent l'ensemble du territoire du Québec, avec une préoccupation majeure de réussite aux niveaux primaire et secondaire. Alors l'État, sans aller jusqu'au point où il pourrait déshabiller Paul pour habiller Jean, sera forcément appelé à réaligner ses priorités.»

André Fortier a conclu cette partie de son exposé en insistant pour que le milieu universitaire suggère une perspective de développement qui lui permette d'aller chercher des ressources raisonnables. Pour ce faire, il propose une concertation plus grande de l'ensemble de la communauté universitaire québécoise, incluant les recteurs via la CREPUQ et les professeurs et professeures via la FQPPU. Cette concertation, à son

avis, devrait permettre de produire un discours commun qui tout en se préoccupant des problèmes budgétaires de l'État élaborerait des propositions sur le devenir de l'université.

La recherche

Abordant l'enjeu de la recherche, André Fortier souligne que celle-ci est devenue la priorité de développement du gouvernement québécois en enseignement supérieur. C'est dans ce secteur de l'activité universitaire que le gouvernement est prêt à ajouter du financement dans la mesure où il trouvera les fonds dans d'autres secteurs... Toutefois, cette générosité n'est pas sans condition. Le gouvernement a des attentes qui ne devraient pas être négligées par les universités. Le gouvernement cherche à associer les universités au développement de l'économie par les liens qu'elles peuvent tisser avec les entreprises. Des liens favorisant la recherche et le développement ainsi que la capacité d'innovation. Selon André Fortier, «l'axe majeur de développement est celui-là et si l'université ne tient pas compte de ce phénomène, on risque dans quelques années, de voir l'État bouger et il peut être extraordinairement rapide, beaucoup plus rapide que les universités.» En clair, il ira frapper à d'autres portes qu'à celles de l'université pour satisfaire ses attentes.

En conclusion, André Fortier a mis en garde les participantes et les participants à la journée d'étude contre l'inaction devant les nouvelles orientations que le gouvernement québécois explore pour régler ses problèmes budgétaires. Il se pourrait, à son avis, que le gouvernement les règle sur le dos des services publics dont font partie les universités, puisqu'elles sont toutes financées, qu'elles soient publiques ou privées, à même les deniers publics. Aussi, suggère-t-il aux intervenants du milieu universitaire de travailler ensemble pour proposer une nouvelle vision de l'université. Δ

L'université à l'heure des compressions budgétaires

L'université serrée comme dans un étau

par Pierre Jalbert

Face aux compressions budgétaires imposées aux universités par le gouvernement du Québec, devons-nous nous laisser aller au défaitisme collectif? Voilà, une des questions que Christine Piette a posée aux participantes et aux participants de la journée d'étude organisée par la FQPPU, le 4 février dernier. Selon elle, nous sommes entrés dans une ère de compressions. Cependant, elle rejette tout défaitisme et propose de résister par l'action collective pour affronter la situation. Aussi, dit-elle, la FQPPU se doit de démontrer, «à la fois à l'intérieur de nos établissements pour nos professeurs et pour les administrations, et sur la place publique, que nous n'avons pas l'intention de nous laisser déborder par une conjoncture défavorable, ni de laisser acheter notre passivité par des arguments de nature purement comptable».

Dans l'exposé introductif qu'elle présentait lors de cette journée, Christine Piette a déploré l'attitude des dirigeants des universités qui, devant de telles attaques qui minent nos universités, ne trouvent pas mieux que de gérer la crise à la petite semaine «en récupérant une langue de bois que d'autres avaient laissée filer depuis peu. Les résultats se concrétisant dans des formules du genre «restructurons dans le plus grand respect de la qualité de l'enseignement» ou encore «le développement doit maintenant se faire par substitution plutôt que par addition». Le langage est inattaquable, mais les critères qui permettront d'opérer les substitutions et les restructurations ne sont pas connus et les propos tenus signifient concrètement: «préparez-vous car nous allons sabrer dans les budgets».

Pour le compte de la Fédération, Christine Piette a réalisé une analyse des effets des compressions budgétaires dans les universités. Elle a fait, à cette fin, la synthèse de l'information reçue des syndicats membres. Et c'est cette synthèse qu'elle présentait, le 4 février, sous quatre volets. Le premier concerne le genre de mesures déjà prises ou à venir de la part des universités dans le cadre des coupures annoncées. Le deuxième touche aux stratégies des établissements pour déterminer la manière d'implanter les mesures découlant des compressions. Le troisième traite de l'attitude des syndicats pour contrer les effets des coupures et le quatrième aborde l'impact probable des compressions sur la vie universitaire.

Les mesures déjà prises ou à venir de la part des universités

Au plan des mesures déjà prises par les universités, Christine Piette qui est professeure d'histoire à l'Université Laval, note que plusieurs universités ont déjà procédé à des abolitions de poste autres que professoraux. En outre, à certains endroits, elle constate qu'il y a un gel de poste de professeur ainsi que d'autres postes et ce, à l'encontre des conventions collectives en vigueur. Elle souligne également que des fusions d'unités d'enseignement sont en cours dans certaines universités, ce qui signifie qu'on assiste à des transformations réelles de structure.

Pour les mesures à venir de la part des universités, Christine Piette évoque l'accroissement de la tâche des professeurs via plusieurs voies dont l'augmentation du nombre d'étudiants par cours. On voit aussi s'accélérer la course aux clientèles étudiantes, recours destiné à renflouer les coffres des établissements parce que leur financement dépend encore principalement du nombre d'étudiants inscrits. Dans toutes ces opérations, ce que constate Christine Piette, c'est le manque de transparence et le fait «qu'il y a certainement beaucoup d'inquiétude autour de ces projets».

Les stratégies des différentes universités

Au plan des stratégies des établissements pour déterminer la manière d'implanter les mesures découlant des compressions, la première vice-présidente relève trois approches spécifiques. La première, qui est le fait de quatre grandes universités, consiste dans la mise sur pied d'opérations de restructuration. Il s'agit de «grandes manoeuvres» qui s'appuient, soit sur la mise en place de comités souvent parallèles aux organes de décision et de consultation habituels, soit sur l'analyse, par des firmes externes, des différents secteurs de l'établissement, soit sur des consultations plus ou moins structurées. «Ce qui apparaît assez commun dans tous ces établissements, c'est que les processus de consultation sont généralement plus ou moins satisfaisants. Les échanciers sont tellement serrés qu'il est impensable d'imaginer une véritable consultation et celle-ci demeure le plus souvent sous le contrôle des administrateurs».

Dans d'autres établissements, on annonce aux professeurs, par exemple, que tel poste est gelé ou que le personnel ou les services ont été réduits. Souvent, il s'agit de plus petits établissements. Les décisions sont prises sans consultation et les professeurs doivent en prendre acte... Enfin, ailleurs, il n'y a ni «grande manoeuvre» ni décision unilatérale, mais des rumeurs qui circulent allégrement. «Ce qui caractérise l'ensemble, c'est un manque de transparence sur la façon dont les décisions vont se prendre et surtout sur les critères qui guideront les choix.»

L'attitude des syndicats pour contrer les effets des coupures

Au plan des mesures prises par les syndicats pour contrer les effets des coupures, Christine Piette indique que dans un premier temps et, comme il va de soi, la plupart d'entre eux ont fait des démarches pour s'informer de ce qui se passait dans leur université. Ensuite, dans quelques établissements, les syndicats ont demandé de participer aux structures de consultation mises en place. Ailleurs, des syndicats ont jugé bon de rester à l'écart et d'attendre de voir les décisions qui seraient prises pour être mieux en mesure de réagir par la suite. D'autres syndicats, pour leur part, ont décidé de procéder par des voies plus informelles et de faire pression sur les administrations. Enfin, quelques syndicats ont déposé des griefs dénonçant des coupures ou des gels de poste de professeur dans le but de faire respecter leur convention collective qui prévoit un plancher d'emploi ou des règles qui empêchent les coupures de poste.

La journée d'étude du 4 février 1994

Les impacts provoqués par les compressions sur la vie universitaire

Au plan des impacts provoqués par les compressions sur la vie universitaire, Christine Piette en relève de nombreux qui sont fort préoccupants. C'est avant tout la qualité de l'enseignement et de la formation qui est en jeu. Coupures ou de gel de budgets d'équipements, restrictions aux fonds des bibliothèques, réductions de programmes, de cours, diminution de l'encadrement des étudiants, du support pédagogique et, également, augmentation du ratio professeur/étudiants, surtout de phénomènes observables qui ne sont pas tous entièrement nouveaux, mais dont le poids s'accroît dangereusement.

La première vice-présidente de la FQPPU souligne d'autre part les impacts des compressions sur la nature de la recherche en mettant en lumière les risques que cette dernière courait, si une trop grande part de son financement provenait de l'entreprise privée. «Certains syndicats nous ont en effet signalé clairement que le fait d'augmenter le financement privé dans des proportions qui deviennent indues influera sur la nature des travaux des étudiants et des professeurs. La recherche devenant de plus en plus appliquée et soumise à des impératifs définis en dehors des chercheurs, la recherche fondamentale peut en être atteinte. Une autre répercussion porte sur la valorisation qu'on accorde dans les institutions à la recherche subventionnée par rapport à la recherche non subventionnée et, par conséquent, aux personnes qui pratiquent l'une et l'autre.» Elle mentionne aussi avec insistance que le renouvellement du corps professoral est retardé par le gel des postes, ce qui a un effet particulièrement négatif sur le rattrapage que les femmes doivent encore effectuer en matière d'accès à l'égalité. En fait, elle constate que les PAE (programmes d'accès à l'égalité) deviendront dans les faits inopérants, s'il n'y a pas engagement de professeurs...

Un autre impact négatif identifié par Christine Piette et les syndicats de la Fédération est l'accroissement de la concurrence entre établissements dans le but de recruter de nouvelles clientèles. Elle avance que cette concurrence peut briser des relations existantes fondées sur la collaboration et la coopération entre universités. «C'est ainsi que la petite guerre qui

à toujours un peu existé risque de se radicaliser».

Enfin, le dernier impact relevé par Christine Piette et non le moindre est l'accentuation de la centralisation des décisions dans les universités. Au nom de l'urgence de la situation, de l'état de crise que traversent les universités, certains établissements semblent profiter de la conjoncture pour court-circuiter les processus décisionnels habituels et donner encore plus de pouvoirs à leur conseil d'administration.

En conclusion de son exposé, Christine Piette a ouvert les perspectives d'action suivantes pour les syndicats de professeurs et pour la Fédération: «Mais c'est également évident que nous ne pourrions pas réagir de la même façon quand d'autres compressions s'annoncent dans les prochains budgets. Nous ne pourrions pas nous contenter de resouffler les menaces qui pèsent sur nous. Il faudra dans un deuxième temps dire pourquoi et comment la mission de nos universités est mise en péril et être très concrets à ce sujet. Pour faire une comparaison avec le milieu de la santé, je rappellerai que les protestations ont commencé à être efficaces quand elles ont fait état d'exemples très concrets sur le sort réservé aux malades.

L'attention du public et, par ricochet du gouvernement, est mobilisée lorsqu'on lui présente avec rigueur les conséquences de politiques aveugles de compressions. Cela ne veut pas dire qu'il faut faire du sensationnalisme. J'insisterais sur l'importance de présenter publiquement un dossier qui soit concret, précis et solide. Ce dossier ne doit pas nous faire passer pour des martyrs, mais permettre au public de constater, par exemple, que l'étudiant qui paie plus reçoit moins. Nos syndicats et la Fédération sont les seuls qui peuvent et qui veulent parler ce langage-là. La Fédération ne peut pas cependant inventer le dossier. Il doit être solide et il ne peut venir que de nos efforts concertés. Ce sont les professeurs qui alimentent les syndicats, ce sont les syndicats qui alimentent la Fédération et c'est le rôle de la Fédération de structurer l'information qui lui est transmise et de mettre en oeuvre une action efficace au niveau national.» Δ

L'université à l'heure des compressions budgétaires

Où en est l'action pour l'égalité des femmes en milieu universitaire?

par Nicole Thivierge

professeure à

l'Université du Québec à Rimouski,
présidente du Comité sur les femmes
en milieu universitaire de la FQPPU

Les temps sont durs. À l'heure des compressions budgétaires qui ne cessent de se multiplier, il est difficile de conserver une attitude optimiste devant les nombreuses embûches semées sur la route des universités québécoises. Bientôt viendra l'heure où les professeures et les professeurs d'université devront parcourir la province pour assurer le financement de leur institution d'enseignement. On y est presque, ... notamment par la nouvelle politique des organismes gouvernementaux qui consiste à subventionner surtout les recherches faites en partenariat avec l'entreprise?

Devrons-nous oublier des objectifs comme la formation à la réflexion, à l'esprit critique et à la création, ou le développement des connaissances assuré par la recherche fondamentale? Les compressions budgétaires, les restructurations amèneront-elles la remise en cause des acquis syndicaux en vigueur depuis des décennies? Qu'en est-il de l'effet des compressions imposées quant à l'accès des femmes à l'égalité et à l'équité dans les universités? Un grand défi se présente devant nous et le Comité sur les femmes en milieu universitaire (CFMU) en est conscient.

Nous voulons continuer l'effort entrepris par nos prédécesseures qui avaient déjà, au cours de deux colloques importants, étudié toute la complexité de l'élaboration des programmes d'accès à l'égalité (PAE). Il y eut le colloque de 1987, organisé par l'Intersyndicale des professeures et professeurs d'université (IPUQ), où, après avoir posé «un constat d'inégalité» qui perdure dans les universités, les participantes et les participants proposaient un «débat sur le changement et sur les mesures et stratégies à mettre en oeuvre pour vaincre ces inégalités». On interrogea alors les comportements des acteurs et actrices du milieu qui pouvaient influencer sur le succès ou l'échec de tels programmes, de la direction des universités aux syndicats en passant par les assemblées départementales. Les secteurs de l'embauche, du perfectionnement et de la promotion dans la carrière des femmes furent alors examinés.

Trois ans plus tard, plus d'une centaine de personnes se réunissaient sous

l'égide du CFMU de la FAPUQ, pour se pencher, cette fois, sur les premières étapes de la mise en application de ces programmes. On y apprend les succès et les résistances dans la négociation des articles des conventions collectives. Dans certains cas, on souligne la difficulté de passer la barrière du pouvoir de l'assemblée départementale. Peut-on croire que les mécanismes traditionnels de pouvoir et de défense des professeures et des professeurs d'université soient en même temps des freins à la réalisation de mesures de rattrapage pour assurer l'égalité et l'équité? Des expériences vécues, racontées dans ce colloque, auraient tendance à nous le faire croire.¹

Ayant à l'esprit les conditions déstabilisantes de notre fin de siècle, et voulant aussi répondre aux recommandations du Congrès d'orientation de la FQPPU d'octobre 1992, l'équipe actuelle² du CFMU, s'est donné comme programme d'activités de recherches pour

a) créer, mettre à jour et diffuser des dossiers d'information sur les multiples aspects de la situation des femmes professeures d'université;

b) compléter la recherche sur les clauses d'accès à l'égalité dans les conventions collectives et enquêter auprès des intervenantes et des intervenants responsables de leur application dans les syndicats membres;

c) enquêter sur les conditions qui prévalent dans les universités qui ne bénéficient pas de tels programmes;

d) établir ainsi un réseau d'intervenantes et d'intervenants dans les programmes d'accès à l'égalité, dans les syndicats et dans les comités de condition des femmes, afin de constituer une solidarité et une complicité qui renforceraient les stratégies d'action.

La chercheuse Martine Carle, a complété un premier bilan, qui fait état de la situation des PAE dans les universités membres de la FQPPU. Nous apprenons, entre autres, que:

- seules les universités subventionnées à cette fin par le gouvernement du Québec se prévalent des programmes mis sur pied entre 1987 et 1989, c'est-à-dire 7 institutions sur 18, dont les syndicats sont membres de la FQPPU;

- un projet de loi est élaboré pour rendre ces programmes obligatoires à toutes les universités. Mais, cette fois, aucune subvention n'est envisagée. Voilà un autre effet des compressions budgétaires que les universités subissent depuis une décennie et qui touchent particulièrement les professeures;



Nicole Thivierge

- le gouvernement fédéral exige que les universités qu'il subventionne pour 100 000 \$ et plus se plient aux règles de son programme d'équité dans l'emploi.

Actuellement, madame Carle fait la recension des clauses de convention collective des syndicats membres qui concernent tous les aspects des conditions de travail des professeures. À l'étape de l'analyse, elle profite des conseils de maître Colette Boudreau. En même temps, la chercheuse enquête auprès des responsables de syndicat, de programmes d'accès à l'égalité et de comités de condition féminine pour voir comment sont mis en oeuvre les PAE et les clauses des conventions collectives.

À partir de ce projet de recherche, grâce à la collaboration de tous et toutes, et grâce aux contacts engagés dans les universités, le CFMU envisage d'organiser un colloque réunissant ces intervenants et intervenantes afin de tracer les grandes lignes d'une stratégie d'action qui, tout en tentant de résoudre les problèmes d'application des PAE, veut aussi toucher les conditions générales de travail des femmes professeures.

Dans un contexte de détérioration des conditions de travail dans les universités, à la suite du sous-financement et de la course à la performance (certains disent à l'excellence), qu'advient-il de l'épineux problème de la conciliation de la carrière avec les responsabilités familiales? Les femmes professeures devront-elles encore en faire les frais où, comme certaines commencent à l'envisager, ne faudra-t-il pas changer l'organisation du travail pour permettre aux travailleuses et aux travailleurs de pouvoir réaliser leur devoirs parentaux sans renoncer à leur carrière? N'est-ce pas là une bonne occasion de réfléchir sur l'auto-exploitation dont souffrent la plupart des professeures et professeurs d'université?

Les professeures ne sont pas d'ailleurs les seules à poursuivre de telles réflexions. Ainsi, en cette journée du 8 mars, la Fédération des Travailleuses et des Travailleurs du Québec a demandé à ses membres d'arrêter de courir au travail comme à la maison et de s'accorder du temps pour jouir d'une certaine qualité de vie. D'autre part, dans le premier numéro du bulletin **Factuelle**, du Secrétariat à la Condition féminine du Québec, on vante «la trilogie de l'équité en emploi», c'est-à-dire:

«En plus de rendre prioritaires l'accès et la progression à des emplois de qualité, rémunérés à leur juste valeur, elle vise également à préparer cet accès par une formation adéquate et plus diversifiée et à favoriser le maintien en emploi, notamment par la mise en place de mesures de conciliation destinées aux parents travailleurs.»³

Perspective intéressante... mais ne sont-ce là que des vœux pieux? Le CFMU entend veiller au grain.

Notes

1.- Dans son dernier rapport, le Conseil des universités proclame: «La prépondérance des besoins de formation professionnelle, la forte poussée de la compétitivité internationale en recherche et les contraintes financières sérieuses ont des effets cumulatifs qui tissent la trame de fond constituant l'avenir prévisible dans lequel évolueront les universités.» Québec. Conseil des universités. Les enjeux du système universitaire québécois. Vers une redéfinition des rapports entre les Universités et la société. Québec, Conseil des universités, 1993, p. 15.

2.- Voir L'accès à l'égalité dans les universités, sous la direction de Denise Piché et Carolle Simard. Actes du colloque tenu à Sainte-Foy, les 18 et 19 février 1988. Québec, IPUQ, 1988, 252 pages.

3.- Voir Le temps d'agir: stratégies d'implantation des PAE. Actes du Colloque organisé par le CFMU/FAPUQ, tenu à Montréal, du 1er au 3 février 1990. Montréal, Les Cahiers de la FAPUQ, vol. 1 no 1, 123 pages.

4.- Les membres du CFMU sont mesdames Louise BOUCHER, Denise COUTURE, Lucie LEQUIN, Nicole THIVIERGE et Marielle TREMBLAY et messieurs Antoine BABY et Gleider HERNANDEZ.

5.- «Éducation, marché du travail, conciliation: la trilogie de l'équité en emploi» dans Factuelle, vol. 1, no 1 (janv.-fév. 1994):1. Δ

L'université à l'heure des compressions budgétaires

Les effets des compressions sur un institut de recherche - le cas de l'INRS

par **Guy R. Brisson**

président du Syndicat des professeurs de l'Institut national de la recherche scientifique

Voici le texte de la lettre adressée le 13 décembre dernier par Guy R. Brisson au président de la FQPPU sur l'impact des compressions budgétaires et de la Loi 198 à l'INRS.

Dans la foulée des discussions intervenues lors du Conseil fédéral du 10 décembre dernier et portant sur la Loi 198, je vous précise ici notre position telle qu'esquissée lors de ladite réunion.

Dans une tentative de se démarquer tant du réseau uquiste que des autres établissements universitaires du Québec, espérant ainsi échapper à une diminution de sa subvention de base ou, pour le moins, misant sur un traitement particulier de la part de l'Assemblée des gouverneurs et/ou du MESS, l'INRS a fait préparer un document mettant en évidence les montants obtenus par son corps professoral dans sa quête de subventions, de contrats et de commandites de recherche. Ce faisant, l'administration de l'INRS 1) dévoilait une certaine incapacité à financer adéquatement son infrastructure institutionnelle et 2) affichait ouvertement la contribution disproportionnée (près de 60%!) de son corps professoral à ce financement.

Les effets de la Loi 198, qui semblent toujours vouloir s'exercer sur l'INRS (comme sur les autres institutions universitaires), et en dépit du pavoiement de ses administrateurs face à la très forte productivité de ses professeurs, vont exacerber encore davantage ce déséquilibre, les ponctions de la Loi 198 s'exerçant uniquement sur les fonds sans restriction: l'apport financier des profes-

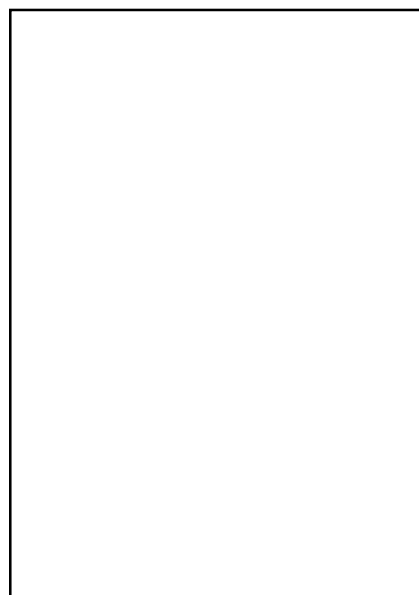
seurs au financement de l'INRS s'en trouvera d'autant majoré.

Il ne faut surtout pas se glorifier de notre productivité en apparence exceptionnelle. En valeur absolue, cette performance ne permet pas de pavoiser face à d'autres instituts de stature internationale. En valeur relative, lorsque tout est adéquatement pondéré, et en admettant que l'on puisse évaluer équitablement les enseignements de nos collègues, plus leurs encadrements, plus leurs tâches accessoires, il faut procéder avec grande prudence: quantifier une production intellectuelle m'apparaît un exercice très et trop mercantile.

Les professeurs de l'INRS sont entraînés dans un cycle dangereux où la diminution des fonds institutionnels par la loi 198 va décimer encore davantage les services de soutien à la recherche jusqu'à maintenant assurés par les fonds institutionnels.

Pour maintenir leur niveau d'activités, les professeurs devront compenser en augmentant davantage leurs activités contractuelles et commanditées pour pouvoir dégager les fonds d'infra-structures essentiels à leurs activités.

À l'INRS, les professeurs ne peuvent emprunter ces services à la composante infra-structurelle (secrétariat, atelier, technicien, etc.) «ensei-



Guy R. Brisson

gnement»: elle est inexistante. Non, pour ce faire ils devront générer d'autres fonds «avec restrictions», exagérant encore davantage leur contribution au financement de l'Institution. La création de nouveaux postes de professeurs réguliers sera ralentie; les professeurs devront se tourner de plus en plus vers la précarité en favorisant l'ouverture de postes de professeurs-sous-octroi, lesquels sont financés totalement par les professeurs réguliers eux-mêmes, imposant ainsi des ponctions monétaires très importantes dans leurs fonds et favorisant, encore une fois, une augmentation du recours aux fonds externes.

Lorsque qu'un professeur, pour se constituer une équipe de recherche, doit ponctionner 50000\$ pour payer le salaire d'un «collègue-sous-octroi», plus celui d'un post-doc à 28000\$, plus ceux de quelques étudiants gradués (à l'INRS les professeurs doivent nécessairement verser 16000\$ en bourse à un étudiant au niveau du M.Sc. si ce dernier n'est pas boursier; si l'étudiant est boursier, il faut quand même ajouter quelques milliers de dol-

lars à sa bourse), sans oublier le salaire d'au moins un technicien, on arrive très rapidement à une centaine de milliers de dollars!

Ajoutons à cela un peu d'appareillage, beaucoup de réactifs et de verreries pour atteindre les 200 000 \$! Avec la Loi 198 il nous faudra contribuer aux salaires du bibliothécaire, de la réceptionniste, du préposé à la vaisselle, etc.

Quel choix avons-nous: être performants ou déperir! Un corollaire non négligeable découlant de cette situation: le poids décisionnel disproportionné qu'un «riche» professeur peut s'octroyer en siégeant à l'Assemblée des professeurs entouré de ses quatre ou cinq professeurs-sous-octroi dont il assure le salaire et ayant chacun un droit de vote!

Finalement, il faudra de plus en plus encadrer des étudiants gradués dans des problématiques liées à des contrats et commandites de recherche, ce qui représente un exercice qui n'est pas nécessairement à l'avantage des étudiants. Les problématiques à régler par des activités contractuelles sont le plus souvent bien établies au moment de la signature du contrat, l'étudiant gradué qui y participe risquant d'y intervenir plus comme un super-technicien que comme un penseur en formation.

C'est là l'essentiel de mon propos sur les conséquences de la Loi 198 à l'INRS. Il vous présente possiblement une facette particulière liée au travail de professeurs en instituts de recherche. Je voulais m'assurer par la présente que l'information pertinente vous soit accessible et puisse servir dans vos démarches contre la Loi Gauthrin. Δ

Le Conseil fédéral remercie Marcel Pepin

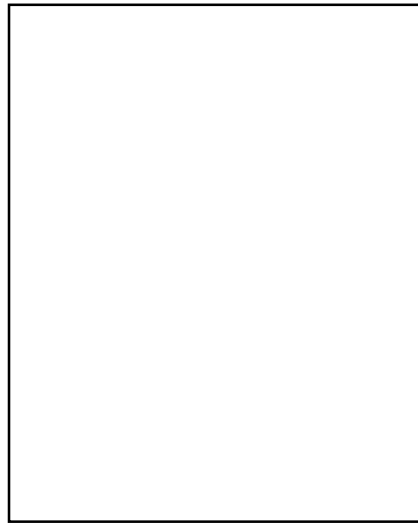
Le contrat qui liait la FQPPU et monsieur Marcel Pepin, à titre de conseiller spécial de la Fédération, a pris fin en janvier dernier. Pour souligner sa contribution à la cause des professeurs d'université et à la réalisation de leur unité syndicale, le Conseil fédéral lui a adressé, le 4 mars dernier, ses plus sincères remerciements. À cette occasion, le président Roch Denis a lu un hommage à Marcel Pepin qui avait été préparé par la professeure Andrée Lajoie et dont on lira ci-dessous le texte intégral. L'hommage d'Andrée Lajoie est précédé de la lettre adressée par Marcel Pepin au Président de la Fédération.

Le 27 janvier 1994

Monsieur le Président,

Avec la fin janvier arrive à terme le contrat de travail qui liait la FQPPU et moi. J'en profite donc pour te remercier, de même que ton prédécesseur Michel, tous les membres de l'Exécutif actuels et ceux et celles de l'équipe précédente de même que tous les membres de la Fédération.

Comme tu le sais, j'ai d'abord travaillé pour la défunte FAPUQ en février 1990. Mes services, à temps partiel, ont été par la suite retenus par la FQPPU. Voilà donc 4 ans que j'ai oeuvré de près avec les professeurs d'université du Québec.



Marcel Pepin

Ce qui m'a toujours motivé, c'est de travailler à la revalorisation de «l'université» au Québec et, à mon avis, cela passe par le respect dû au corps professoral, aux professeures et aux professeurs.

Je pense que la Fédération remplit bien sa mission et que, de plus en plus, elle s'affirmera dans toute la société.

Pour assurer son développement, le Québec, comme toute société, a besoin d'une université forte et rayonnante. Par malheur, à l'heure actuelle, nos autorités politiques semblent ne pas trop respecter l'université. La Fédération doit, en conséquence, travailler très fort

pour enrayer ce courant. Je sais que vous avez les atouts pour atteindre cet objectif.

J'ai été heureux aussi de travailler avec le personnel professionnel et technique de la Fédération. Je voudrais les remercier de leur collaboration.

Enfin, je dois dire que je serai toujours près de la Fédération dont je suivrai les progrès. J'espère aussi que cette fin de contrat n'entravera en rien nos liens d'amitié et de support mutuel.

Bonne chance Roch, à toi et à toute l'équipe. Vive la FQPPU.

Marcel Pepin

Une contribution essentielle

par **Andrée Lajoie**
professeure de droit à
l'Université de Montréal

Présenter Marcel Pepin à des syndiqués québécois, c'est une double injure, pour les syndiqués et pour Marcel, mais le présenter à des membres de la FQPPU, c'est — comme dit le proverbe anglais — ajouter l'insulte à l'injure. Car la FQPPU lui doit, sinon son existence, dont le mérite revient à ses membres, du moins sa naissance. Dire qu'il en a été, d'une certaine manière, l'accoucheur, ce n'est pas en effet nier les solidarités sur lesquelles il a compté, ni celles qu'il a suscitées, pour mener à terme cette négociation, car c'est de cela qu'il s'est agi.

Professeur tardif, venu à l'Université de Montréal dans les années quatre-vingt, après l'autre carrière que l'on sait, Marcel Pepin avait épaulé le SGPUM avant de rejoindre la FAPUQ en février /90 à titre de conseiller spécial. Pendant l'année et quelque qui mène à la fondation de la FQPPU en mai /91, il s'était employé — au sein d'un comité qui comprenait aussi Pauline Fahmi, Jean Goulet et Roch Denis — à formuler et négocier les conditions qui allaient permettre à tous les professeurs des universités québécoises de former une seule fédération. Mieux que la plupart d'entre nous, et sans doute à cause de son expérience

antérieure hors du milieu universitaire, il était conscient de la nécessité d'unir nos forces devant un gouvernement moins désuni, et par ailleurs moins démuné, qu'il n'y paraissait, dans une conjoncture dont nous ne sommes pas encore sortis. Faire partager cette conviction et aider à nous rallier tous autour du compromis nécessaire que constituent la double accréditation et un niveau variable de cotisation selon l'utilisation de services communs — pourtant maintenus —, tel a été, je crois, l'essentiel de la contribution de Marcel Pepin à la fondation de la FQPPU.

Cette contribution dont nous lui sommes reconnaissants, je sais qu'il en est fier. Car elle lui a permis de continuer, — dans l'honneur et la dignité que d'autres ont recherchés sans les atteindre — une carrière syndicale dont il ne voulait renier ni les premières étapes, ni l'inspiration. «Je n'ai pas l'intention de défaire dans la seconde partie de ma vie ce que j'ai accompli dans la première» avait-il dit en refusant les avances des partis politiques qui se pressaient à sa porte lors de son départ, en 1980, de la présidence de la CSN, acceptée quinze ans plus tôt avec beaucoup d'hésitation et un sens aigu des responsabilités.

Je ne vais pas nous rajeunir ni l'un ni l'autre si je rappelle ce midi frileux du printemps de 1965 où —

après un déjeuner au restaurant «Le 400» que Lelarge venait de déménager rue Dorchester (comme elle se nommait alors) — j'avais reconduit aux locaux temporaires de la CSN, boulevard St-Joseph au dessus du garage Jarry, son secrétaire général. Il allait en accepter la présidence, que Jean Marchand venait de quitter dans des circonstances connues. Il s'en est fallu de peu qu'il ne la refuse, inquiet de n'être pas à la hauteur, souhaitant un meilleur candidat que lui-même pour l'avenir du mouvement syndical. Pressé d'en suggérer un, il s'est tu longtemps, rompant ensuite le silence pour dire «Bon, j'y vais... mais si tu savais comme c'est lourd et comme j'ai peur» : lucide, il entrevoyait déjà les combats qui l'attendaient et devant lesquels il n'allait jamais se dérober.

La mesure exacte du danger, prise avant de l'affronter, c'est la mesure exacte du courage de Marcel Pepin, d'un courage qui l'a toujours mené à courir les risques pour lui-même et à en préserver les autres. Prendre les risques à son compte et en subir les conséquences, nous l'avons tous vu le faire au moment du Front Commun, où il a payé de sa personne, en prison, le prix de la dignité des travailleurs, et les gains du mouvement syndical. Mais ces risques qu'il affrontait pour lui-même, il les épargnait aux autres, même s'il craignait de les décevoir : je le revois encore, à l'été /67, effondré dans un fauteuil

rue de Bernières à Québec, après la manif contre le «Bill no 1» de cette année-là, portant ordonnance du retour au travail des chauffeurs d'autobus. Il venait de s'adresser à la foule des manifestants montés à l'assaut de l'Assemblée législative, pour les détourner vers le Patro Rocamadour, et se torturait à l'idée que l'on pût mal interpréter son geste, motivé par la présence, cachée à la foule, de contingents de la SQ prêts à la répression mais que, de son promontoir, dos à la façade, il apercevait à travers les fenêtres des sous-sol. «Les laisser y aller, c'aurait été la boucherie», répétait-il, déchiré.

On aura deviné mon regret de n'avoir pu accepter l'invitation de Roch Denis à venir livrer cet hommage en personne, mais si j'ai tenu à rappeler, même par personne interposée, ces souvenirs parmi tant d'autres, c'est pour montrer la continuité de la carrière de celui que Michel Campbell avait convaincu de se joindre à nous en lui demandant de venir expliquer aux professeurs que le mot «grève» n'est pas obscène. Marcel Pepin ne va sans doute pas cesser de négocier, ni encore moins quitter le mouvement syndical en terminant son mandat parmi nous: souhaitons qu'il continue d'accompagner, fût-ce de plus loin, notre cheminement et que, comme il le fait pour la CSN, il nous reste disponible dans les années dures qui viennent. Δ

Stress, épuisement professionnel et santé au travail, chez les professeurs d'université

Plus du tiers des professeures et professeurs rapportent vivre un niveau élevé de stress global au travail. Le tiers d'entre eux manifestent un niveau élevé «d'amotivation», c'est dire que ces professeures et professeurs vivent une forme de résignation ou de décrochage psychologique face à leur travail. Voilà quelques résultats d'une enquête menée en 1991 auprès de 917 professeures et professeurs de l'UQAM par le professeur Marc R. Blais, directeur du Laboratoire de motivation et de qualité de vie, attaché au département de psychologie de l'université du Québec à Montréal. L'enquête a été réalisée conjointement avec la chercheuse Lise Lachance. Le taux de participation a été de 38,6%.

par Pierre Jalbert

Elle a donné lieu à un rapport de recherche intitulé *Qualité de vie au travail, santé et bien-être chez les professeures et professeurs de l'Université du Québec à Montréal* publiée en novembre 1992. Le rapport évalue l'état de santé au travail des professeures et professeurs de l'UQAM. Il y est question du stress, des climats motivationnels de travail, de la motivation, de la satisfaction au travail, du burnout, de la détresse psychologique, des problèmes de santé physique, des habitudes de consommation et de la satisfaction de vie. Selon le professeur Blais, aucune étude, quelque soit sa provenance dans le monde, n'a été aussi loin dans la description de la qualité de vie et de la santé au travail des professeures et professeurs d'université. Cette recherche a été réalisée pour le compte du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal.

Le syndrome de l'épuisement professionnel

Selon le professeur Blais, qui accordait une entrevue à *Université*, le 20 décembre 1993, une conséquence du stress professionnel qui permet de mieux comprendre l'étiologie psychosociale des problèmes de santé au travail est le syndrome de l'épuisement professionnel, mieux connu sous l'étiquette de «*burnout stress syndrome*». Le professeur Blais définit le burnout comme un syndrome d'épuisement émotionnel, de dépersonnalisation et une perte du sentiment d'efficacité professionnelle résultant de l'interaction sociale au travail.

Son analyse visait, entre autres, l'identification des facteurs de stress vécus lors de différents aspects de l'activité professionnelle des professeures et pro-

fesseurs. Ces facteurs sont: la réputation et l'identité professionnelle, les contraintes de temps, les récompenses et la reconnaissance, l'influence du professeur au département ou à l'université, l'environnement physique et les interactions avec les étudiants.

C'est aux plans de la réputation et de l'identité professionnelle ainsi que des contraintes de temps que les professeures et professeurs ont fait connaître les sources de stress qui les affectent le plus directement dans leur travail. Ainsi, les principales sources de stress identifiées sont: la quête de financement pour les activités de recherche et de création; le fait de s'imposer des exigences personnelles excessivement élevées; le sentiment de trop travailler et d'être dans l'impossibilité de terminer son travail durant une journée normale; des réunions qui prennent trop de temps; des exigences personnelles de travail qui empiètent sur les autres activités personnelles (famille, loisirs, etc.); manquer de temps pour se tenir au courant des derniers développements dans son domaine; faire des présentations à des congrès et réunions professionnelles; préparer un manuscrit pour une publication; ne pas avoir assez de temps pour faire les préparations de cours, etc. L'enquête indique aussi que plus de femmes se situent à un niveau élevé de stress global au travail.

Les résultats de l'enquête vont dans le même sens que ceux révélés par deux études américaines*. La première publiée en 1983 et réalisée par Melendez et Guzman auprès de 2000 répondants de 17 universités démontre, par exemple, que 62% des professeures et professeurs vivent un stress au travail d'intensité modérée à sévère. La seconde publiée en 1984 et effectuée par Gmelch,



Marc R. Blais

Lovrich et Wilke rapporte que l'échantillon de 1900 professeurs et professeurs de 80 universités attribuent en moyenne 60% de leur stress quotidien à leur travail.

Organisation du travail et épuisement professionnel

Le syndrome de l'épuisement professionnel vécu individuellement ne doit pas, toutefois, trouver seule sa raison d'être dans l'individu lui-même mais beaucoup, semble-t-il, dans la forme d'organisation du travail qui prévaut. En effet, la qualité de vie et la santé au travail sont intimement liées à la qualité même de l'organisation du travail et ne peuvent être attribuées à la seule capacité de l'individu de s'adapter à son environnement. Un milieu de vie est un environnement dynamique où interagissent indi-

vidus, groupes, structures et ce, dans des rapports hiérarchiques. Aussi, dans les universités, une attention particulière doit être portée aux professeures et professeurs qui subissent des pressions énormes à la productivité et qui se retrouvent souvent seuls pour remplir leurs nombreuses obligations. Telle est une des conclusions qui se dégagent de l'enquête du professeur Blais.Δ

* Melendez, W.A. et Guzman, R.M. (1983). Burnout: The new academic disease. *ASHE-ERIC Higher Education, Research Reports, 9*. Washington, D.C.: Association for the Study of Higher Education.

Gmelch, W.H., Lovrich, N.P. et Wilke, P.K. (1984). Stress in academe: A national perspective. *Research in Higher Education, 20*, 477-499.

Entrevue avec le professeur Marc R. Blais

Voici le compte rendu de l'entrevue que nous a accordée Marc R. Blais, directeur du Laboratoire de motivation et de qualité de vie et professeur au Département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal.

Université: Pour quelles raisons avez-vous réalisé une étude sur la qualité de vie au travail, sur la santé et le bien-être chez les professeures et professeurs de l'université du Québec à Montréal?

Marc R. Blais: C'est suite à une demande du Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAM qui voulait savoir, notamment, si le burnout est un phénomène isolé qui ne touche que certains professeurs ou si c'est une réalité collective qui rejoint une bonne proportion de la communauté professorale. Le Syndicat ressentait le besoin de se documenter et de faire l'état de la question sur le sujet parce qu'il observe que de plus en plus de collègues semblent affectés par le stress au travail.

Université: Comment évaluez-vous le stress au travail dans le milieu universitaire pour les professeures et professeurs en regard de celui vécu dans d'autres milieux de travail ou d'autres secteurs professionnels?

Marc R. Blais: Il est difficile de faire des rapprochements avec d'autres secteurs professionnels parce que les études ne sont pas assez avancées et, souvent, les outils utilisés pour mesurer le stress sont trop différents d'une étude à l'autre pour que l'on puisse faire des comparaisons significatives. Par contre, ce que je peux vous dire, selon nos études et d'autres études américaines sur le stress, c'est que les professeurs d'université font un travail qui présente un degré élevé de risque pour leur santé mentale et physique. Leur travail se retrouve parmi ceux qui sont les plus à risque en ce qui regarde les problèmes de stress.

Université: Souvent quand il y a une manifestation de stress chez une personne, on a tendance à l'expliquer par une défaillance psychologique propre à la personne. Comment situez-vous cette interprétation par rapport à la situation des professeures et professeurs?

Marc R. Blais: Il y a probablement des interactions entre des caractéristiques de personnalité et l'organisation du travail universitaire qui génèrent en soi du stress. Par exemple, les professeurs ont un besoin d'accomplissement et de réussite très élevés. En outre, ils constituent en quelque sorte une bonne partie de «l'élite intellectuelle» et on leur demande, au niveau de la recherche et de la création, d'être à la fine pointe de ce qui se fait dans leur domaine au plan international. On leur demande de performer et d'exceller. Parfois, ces exigences sont lourdes à porter même si les professeurs les considèrent à juste titre comme partie intégrante de leur profession.

Selon les résultats obtenus par l'enquête, on peut présumer que les conditions de travail jouent un rôle important concernant l'état de stress que les professeurs ressentent. Qu'il s'agisse de la façon avec laquelle les standards de performance sont communiqués et évalués, ou de la composition même des nombreuses tâches des professeurs ou d'autres aspects des conditions de travail, ces dernières expliquent habituellement une bonne part du stress ressenti par les professeurs. Évidemment, cela n'exclut pas entièrement les causes de nature individuelle, mais les résultats de notre enquête et des enquêtes américaines nous révèlent une très large proportion des professeurs qui vivent du stress au travail. Ceci nous indique que les causes de ce stress proviennent plutôt de l'environnement du travail.

Université: Dans la catégorie réputation et identité professionnelle, vous identifiez la quête des subventions de recherche comme la plus importante source de stress chez les professeures et professeurs. Ne pensez-vous pas que le mode d'obtention des subventions fondé sur l'entrepreneurship du professeur ou de la professeure est un agent stressant?

Marc R. Blais: Une des choses que les professeurs nous ont dit dans l'enquête, c'est qu'ils adorent ce qu'ils font. Ils ont beaucoup de motivation intrinsèque, beaucoup de passion à faire de la recherche et de l'enseignement, ainsi que du plaisir à offrir leurs services à la communauté. Par contre, ce qui les frustrent le plus et qui les rendent amotivés, ce sont les nombreuses autres tâches superficielles ou périphériques qu'ils ont à réaliser et qui leur donnent le sentiment de toujours manquer de temps.

La quête de subventions de recherche est un bel exemple des autres tâches qui, justement, demandent beaucoup de

temps; ça représente un travail laborieux qui est théorique, méthodologique, stratégique, technique, bureaucratique et qui exige de nombreuses heures, sinon des jours et des mois dans certains cas. Ensuite, les professeurs doivent attendre longuement les réponses à leurs demandes. Parfois, on peut attendre jusqu'à un an avant d'avoir des nouvelles d'une demande de subvention et, souvent, l'évaluation qui est faite, au lieu de renvoyer un feedback positif ou constructif, est négative ou méprisante. C'est difficile d'encaisser des refus quand l'on sait à quel point il est exigeant et long de faire des demandes de subventions.

La quête de subventions de recherche devient donc source de frustration, de déception, d'inéquité et de dévalorisation plutôt que de valorisation. Et c'est probablement pour cela que les professeurs identifient la quête de subventions comme une des sources principales de stress dans leur travail.

Université: La participation à des réunions qui prennent trop de temps a été identifiée comme un facteur important de stress, ne considérez-vous pas qu'il y a là un problème d'organisation du travail chez les professeures et professeurs?

Marc R. Blais: La participation aux nombreuses réunions ou comités est une lame à deux tranchants. La gestion participative qui permet aux employés de participer aux prises de décisions est une bonne chose mais, souvent, l'organisation des réunions fait en sorte que les professeurs ont le sentiment de perdre leur temps. La gestion participative devrait être organisée de manière à ne pas être démotivante. En fait, une gestion participative bien organisée est un facteur de motivation. Les comités devraient exister en fonction des besoins réels auxquels ils doivent répondre. Il faut s'interroger sur leur efficacité et sur leur organisation.

Il y a beaucoup d'amélioration à faire au niveau de l'organisation du travail; les professeurs doivent développer des habiletés à gérer leur temps et leurs tâches. Ils ont aussi besoin de soutien pour accomplir les nombreuses activités périphériques qui consomment énormément de leur temps. D'ailleurs, le manque de temps est une des sources les plus importantes de stress chez les professeures et professeurs. Souvent, ils font des journées de 12 heures et, pourtant, ils sortent du travail avec le sentiment de ne pas avoir accompli tout ce qu'ils devaient faire dans la journée.

Université: Jugez-vous que l'université offre les moyens suffisants aux

professeures et professeurs pour qu'ils et elles accomplissent leur tâche et réussissent?

Marc R. Blais: Je crois qu'elle offre les conditions nécessaires mais je ne crois pas que ce sont toujours des conditions entièrement suffisantes. Il serait bon d'identifier les conditions spécifiques qui génèrent le stress et les pertes de motivation chez les professeurs et qui, tôt ou tard, les empêcheront d'exceller; ces conditions sont nombreuses dans le milieu universitaire. C'est une problématique que l'on retrouve aussi dans d'autres milieux où l'on exige l'excellence, comme le milieu de l'élite sportive.

Parfois, quand on vise la performance à tout prix, on cherche trop rapidement la gratification. C'est facile de se laisser entraîner dans la course à la performance alors que la structure est très compétitive et, sans s'en rendre compte, de se «brûler». On oublie alors de respecter les processus du développement personnel, du développement organisationnel et du développement scientifique.

L'actualisation des objectifs d'excellence devrait être plus en accord avec le rythme des individus. Il est important de permettre aux professeurs de travailler à leur rythme. Tout comme les athlètes de haut niveau, il y a des périodes de grande performance et des périodes de récupération; ces dernières doivent être respectées autant que les périodes de production sinon l'usure se met de la partie et les problèmes se manifestent.

Université: Pour le bénéfice de nos lectrices et lecteurs, pourriez-vous expliquer ce qu'est le Laboratoire de motivation et de qualité de vie?

Marc R. Blais: Au laboratoire, on fait des recherches sur la nature de la motivation humaine, ses antécédants et ses conséquences, on étudie la motivation dans les grands domaines de la vie comme le milieu du travail et le milieu des relations interpersonnelles (relations de couple, familiales, etc.). On s'intéresse également au changement thérapeutique et à la personnalité globale de la personne en regard de la motivation.

Dans le milieu du travail, on étudie, entre autres, l'interaction entre la motivation et le stress, les facteurs du climat organisationnel, les conditions de travail, le style de supervision et de leadership exercé ainsi que les autres facteurs qui peuvent influencer la motivation. En outre, on cherche à savoir dans quelle mesure la motivation a un impact sur la qualité de vie de la personne. Enfin, on s'intéresse aux facteurs de changements dans le but d'améliorer la motivation et la qualité de vie. Δ

Recension

La science au dessus
de tout soupçon
Enquête sur les fraudes
scientifiques

par Serge Larivée
avec la collaboration de
Maria Baruffaldi
Éditions du Méridien, 1993.

Que sait la communauté scientifique à propos de sa propre déviance? Voilà la question à laquelle ont voulu répondre Serge Larivée et Maria Baruffaldi en publiant une étude approfondie sur la fraude scientifique. Les auteurs ont cerné les caractéristiques de l'activité scientifique qui protègent la science contre la fraude, ainsi que celles qui servent à garantir la détection des fraudes. Pourtant, même si le milieu scientifique s'est doté d'un code déontologique, il semble bien que la fraude scientifique, ou ce qui s'y apparente, fasse encore partie des pratiques non avouables de notre monde scientifique.

Les auteurs font la recension de l'ensemble des comportements déviants dans l'activité scientifique. Il y est question d'erreurs «honorables» et d'erreurs louches, des différents types de fraudes comme la fabrication, le concoctage et le détournement de données, ainsi que de quelques autres pratiques et infractions aux normes de déontologie scientifique. Il y est question notamment des publications trop rapides, «salami», incomplètes, de l'absence de publication, de la pratique de la multisignature, des soumissions multiples et des références incomplètes.

Mais pourquoi les scientifiques fraudent-ils? Les fautifs sont-ils atteints de maladie mentale? Mais non répondent nos deux auteurs. Si les scientifiques fraudent, c'est en raison de la nature même de l'activité scientifique. Ils identifient, entre autres, comme causes des fraudes, le fameux «publish or perish», la «course au prix Nobel», la commercialisation des découvertes scientifiques et la nature des publications scientifiques.

Les auteurs démontent les mécanismes qui nous permettent de comprendre les raisons pour lesquelles il se commet autant de fraudes scientifiques, pratiques qu'ils dénoncent vertement. Après avoir présenté les conséquences néfastes que produisent les fraudes sur l'ensemble du milieu et de l'activité scientifiques, ils vont jusqu'à proposer des sanctions sévères pour contrôler ce fléau. Il est même question, pour eux, de la mise sur pied d'une cour scientifique, rien de moins!

Pierre Jalbert

Les organismes subventionnaires sous l'oeil des chercheurs

Commentaires sur l'entrevue du professeur Camil Bouchard

L'entrevue accordée à Université par le professeur Camil Bouchard et dont nous avons publié le compte rendu dans notre dernier numéro a suscité un débat et des réactions.

Le professeur Bouchard faisait la critique du programme des «Centres de recherche» du FCAR et soulevait à cette occasion les problèmes des critères qui guident les organismes subventionnaires dans l'octroi des subventions aux chercheurs universitaires. Il traitait aussi de la liberté académique.

Nous publions ci-dessous les lettres que nous ont adressées deux professeurs, Richard Cloutier de l'Université Laval et Claude Braun de l'UQAM.

La valorisation de la recherche sociale devrait faire partie des critères d'excellence

- Le professeur Richard Cloutier

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu votre article intitulé «Les organismes subventionnaires sous l'oeil des chercheurs, le professeur Camil Bouchard critique le programme des «Centres de recherche» du FCAR.» L'article a le mérite de soulever un problème très important en ce qui a trait à l'évaluation et au développement de la recherche sociale au Québec.

Comme le professeur Bouchard, je suis d'avis que, dans le contexte de la rareté des ressources, les organismes subventionnaires doivent viser l'excellence et maintenir des critères rigoureux de qualité dans l'attribution des subventions. Comme le professeur Bouchard, je suis aussi d'avis que, souvent, l'évaluation par les pairs est trop dépendante de la comptabilité des publications dans des revues de langue anglaise, sans une juste considération de la valeur du transfert plus local des connaissances. Cette situation a pour effet de dévaloriser de belles réussites dans le domaine social, domaine dont la cible véritable correspond aux pratiques de dispensation de services à la population et aux mesures de prévention des problèmes socio-sanitaires pour le mieux-être de la population.

Ironie du sort, le Dr Bouchard a justement réalisé une performance exceptionnelle dans le domaine de la recherche sociale: celui de monter un document d'orientation du soutien social à l'enfance qui se fonde sur une recherche de pointe, tout en étant sensible à la réalité des intervenants sur le terrain. Le

document «Un Québec fou de ses enfants» a suscité un véritable mouvement d'appropriation dans les milieux québécois concernés par le développement des enfants. Il aurait pu s'appeler «A Québec crazy about his children» et toucher plus de lecteurs, mais cela n'en aurait pas augmenté la valeur pour autant.

Dans un contexte où les connaissances universitaires s'auto-colonialisent de plus en plus en regard de la littérature anglophone (que voulez-vous, il est tellement plus facile de recenser les publications anglophones au moyen des banques informatisées de références), nous devons tenter de trouver des schèmes d'évaluation plus sensibles à la valeur du transfert des connaissances à une échelle plus réduite.

Il ne s'agit pas de dire que les publications dans des revues internationales n'est pas un bon critère de performance, mais plutôt que ce n'est pas le seul critère d'excellence. On doit pouvoir concevoir des grilles d'évaluation moins rigides, moins dogmatiques et plus perméables aux enjeux sociaux de la recherche. Avec des enveloppes budgétaires qui foulent et des demandes de subvention de plus en plus nombreuses, il peut être tentant pour les organismes subventionnaires de clamer haut et fort leur poursuite de l'excellence pour mieux justifier leurs taux croissants de refus (ou de demandes acceptées mais non financées). Il me semble cependant que la performance des organismes subventionnaires pourrait aussi s'évaluer par l'évolution

de leur enveloppe financière au fil des ans même si, à cet égard, leurs cotes sont peut-être moins ascendantes que leurs taux de refus. Sans tomber dans la croisade politique, il pourrait être de bon aloi de leur part de participer plus activement à promotion sociale du développement de la recherche en contribuant à la démonstration de ses retombées sociales.

A l'instar du Professeur Bouchard j'estime donc que la valorisation de la recherche sociale et des initiatives de transfert des connaissances dans des contextes nationaux et régionaux doit avoir sa place au soleil des critères d'excellence des organismes subventionnaires.

D'autre part, je me permets de vous dire qu'il ne m'apparaît pas nécessaire, dans un journal comme le vôtre, d'adopter la stratégie «Allo Police!» qui consiste à maximiser la densité des paroles fortes pour attirer l'attention du lecteur sur un sujet donné. Votre article rapportant l'échange avec le Dr Bouchard contient une grande quantité de ces «paroles fortes» dont certaines se rapprochent de l'invective pure et simple. Au moment d'échanger verbalement avec vous sur ce sujet, je ne sais pas si le Professeur Bouchard pouvait anticiper ce que le produit écrit donnerait, mais, pour le moins, on a l'impression qu'on n'y va pas «avec le dos de la main morte» dans le traitement du sujet...

Je vous remercie de contribuer à un débat dont nous avons besoin concernant l'évaluation de la recherche et vous prie d'agréer l'expression de mes cordiales salutations,

Richard Cloutier, Ph.D.

professeur titulaire
Centre de recherche sur les
services communautaires
et École de psychologie
Université Laval

N.D.L.R. Cher professeur Cloutier, vous avez raison de souligner qu'Université ne doit pas tomber dans le sensationnalisme pour attirer ses lecteurs. Mais rassurez-vous, les propos du professeur Bouchard n'ont subi aucune déformation de type «Allo-police» lors de leur publication puisque leur auteur fut invité à en approuver le contenu, tant pour l'esprit que pour la lettre, avant la publication de l'entrevue. Δ

Commentaires sur l'entrevue du professeur Camil Bouchard

«La liberté académique, moi j'y crois et j'y tiens»

- Le professeur Claude M. J. Braun

J'ai lu attentivement votre compte rendu d'entrevue avec mon collègue Camil Bouchard intitulé: Les organismes subventionnaires sous l'oeil des chercheurs. Le professeur Camil Bouchard critique le programme des Centres de recherche du FCAR (Université, Vol.3, no 3, février, 1994).

Mon but ici est de faire valoir, dans ce même forum, un contre-avis. J'ai siégé pendant un an au Conseil d'Administration du LAREHS, Laboratoire institutionnel de l'UQAM dirigé par Camil Bouchard, laboratoire qui s'est fait malheureusement refuser le statut de «Centre de recherche FCAR», ce qui semble avoir stimulé les réflexions de Camil Bouchard que vous rapportez. Il connaît donc mon point de vue que j'ai exprimé à ce CA et que je réitère ici.

Le professeur Bouchard accuse le FCAR d'un «biais systématique contre la recherche qualitative». Moi, j'en suis fort aise de cette attitude du FCAR et voici les raisons. D'abord, je reconnais sans hésiter qu'il se fait d'excellentes recherches qualitatives scientifiques depuis le 19e siècle. Pensons aux travaux de logique linguistique d'un Carnap. Je dirais même que certains types de recherche qualitative doivent être subventionnés (théorie de l'esthétique, linguistique théorique, philosophie, etc). Ces chercheurs, ont des dépenses en photocopie, déplacements, ordinateurs, et assistants de recherche. Ces chercheurs, dans la mesure où ils travaillent bien, méritent des subventions individuelles proportionnelles à leurs besoins financiers. J'oserais même dire qu'en sciences sociales en particulier, la plupart des plus piètres recherches scientifiques sont résolument quantitativistes. Plus les analyses sont grandes, plus les recherches ont tendance à être mauvaises! Toutefois, c'est lorsqu'on parle de centres de recherche et plus spécifiquement de subventions d'infrastructure, que je commence à ressentir de sérieuses réserves. Va t'on financer pour un demi-million de dollars un centre de recherche en théorie de la poésie, aussi excellentes en soient les productions? Ce serait pour payer quoi? Au fait, la notion de subvention d'infrastructure pour un centre de recherche suppose la nécessité (ou l'utilité) justement d'une infrastructure de recherche (co-publication intégrée, gestionnaire, salarié à temps plein, gros équipements, diversité des professionnels et techniciens requis, etc.), dont la justification tient

au fait de la cueillette complexe de grandes quantités de données dispendieuses à extraire et à traiter. Camil Bouchard suggère que cette situation peut s'appliquer à la recherche «qualitative» («cartographie de concepts, analyses de type en grappe»). Désolé. Je ne marche pas. La cartographie de concepts et les analyses de type en grappe, utilisées correctement sont des procédures analytiques formelles qui peuvent aussi bien être exprimées en chiffres qu'en lettres, mots, ou autres symboles. À l'envers, toute procédure statistique quantitative formelle effectuée sur des données subordonales (du chi-deux jusqu'à l'analyse factorielle confirmatoire-LISREL) peut aussi être exprimée en mots, symboles, etc. Tout le monde sait ce qu'entend le FCAR. Il veut du sérieux. Donnons-le lui, et cessons de revenir constamment à la «fausse» opposition entre recherche qualitative et recherche quantitative.

Mon collègue se plaint que les critères du FCAR reposent sur les «publications... dans des revues scientifiques» reconnues ou de haut calibre et surtout de langue anglaise, dans des revues à caractère international... à un niveau extrêmement pointu...» Moi je m'en réjouis.

Il s'apitoie sur la «tradition des sciences sociales au Québec... (qui) ... ne remonte pas à tant d'années» et il insinue que le FCAR devrait relâcher ses critères dans ce secteur (l'expression en italique est de moi). Je ne suis pas d'accord. Laissons au gouvernement le mandat de financer directement la recherche sociale trop «jeune» pour le FCAR.

Le FCAR serait «servile» et «insécure» sur la question de la valeur de la publication en langue française. Et Bouchard ajoute qu'il y aurait «en Amérique et en Europe des revues de langue française qui sont excellentes et dont le niveau de pénétration chez les chercheurs est grand, ou à tout le moins aussi grand que les revues soi-disant de très haut calibre et de niveau international». Bien sûr, certains périodiques de langue française sont «meilleurs» que certains périodiques de langue anglaise. C'est une anecdote intéressante. Mais atterrissons sur la planète terre! La publication de pointe en sciences se fait surtout en anglais. C'est une grande force de la communauté scientifique que de parler la même langue à ce niveau. Mes critères personnels de valorisation des périodiques scientifiques ne partent pas a priori

de la langue dans laquelle ils sont publiés. Un bon périodique est un bon périodique. Point final. Celui-ci contiendra les meilleurs articles, sa procédure d'arbitrage sera rigoureuse, sa distribution grande, sa cote d'impact élevée, et le nombre de ses lecteurs sera grand. Il est vrai que beaucoup doit être fait pour le français en sciences, surtout au Québec. De prioriser la publication d'articles scientifiques de pointe en français au détriment des critères mentionnés plus haut serait toutefois la pire des stratégies. L'insécurité et la servilité peuvent aussi s'exprimer dans des militantismes culturels mal avisés au détriment du développement scientifique d'une nation... En matière de sciences, le français est effectivement très menacé. Comment le défendre? À mon avis, nous, les professeurs d'université, avons le devoir, avant tout, de publier des livres scientifiques rédigés en français pour les cours que nous dispensons. Camil Bouchard a déjà contribué à ce niveau, ce qui est tout à son honneur. Ensuite, nous devons vivifier nos associations scientifiques francophones et y participer activement. Mais à mon avis, la priorisation de la publication d'articles scientifiques en français serait suicidaire pour les chercheurs francophones, car l'impact de leurs travaux ne cesserait de baisser, même à très long terme.

Le professeur Bouchard décrit le «choix» de son laboratoire, le LAREHS, comme étant celui de «servir d'abord les communautés régionales et la société québécoise...» La-dessus, nous ne nous entendons pas du tout. Tout scientifique doit avant tout servir l'humanité, la science étant par définition «universelle». C'est à nos gouvernements que revient la responsabilité de servir les communautés régionales y inclus en matière de recherche. Je dirais bien plus. Que ces gouvernements nous laissent donc la paix sur ce point, nous les chercheurs scientifiques universitaires, et cessent de nous utiliser à titre de «recherchistes» voir même de «fonctionnaires», par le truchement de «leurs» conseils, de «leurs» thématiques. J'en profite pour m'éloigner un petit moment des questions touchant le LAREHS, pour dire que nous devons résister au désir insatiable de nos dirigeants de convertir de plus en plus de chercheurs spécialisés en sciences humaines en «chercheurs de service» voire en «concierges» de l'appareil médical. Résistons encore plus

fermement, ceux parmi nous qui sommes spécialisés en sciences naturelles, au désir des politiciens de nous utiliser pour stimuler l'économie comme «apprentis capitalistes» par le truchement de programmes de «partenariat avec l'industrie» qui envahissent et étouffent nos conseils, dont maintenant même le CRSNG. Ceci nous amène évidemment à la question de la liberté académique. Qui donc est coupable d'«arrogance» et de «mépris» à l'égard des professeurs-chercheurs? Est-ce le FCAR? Ou n'est-ce pas tous ceux qui trouvent «choquant» le concept de liberté académique, qui trouvent que la société n'a pas de «liberté» de (me) payer», pour reprendre l'expression de Camil Bouchard.

Moi, j'y crois et j'y tiens, à ma liberté académique, et me battraï pour elle pendant longtemps. Je crois au bien-fondé des enveloppes subventionnaires réservées à la recherche libre et individuelle (non thématique), je crois que les organismes subventionnaires d'État devraient être contrôlés de bord en bord par les chercheurs eux-mêmes, et je crois à l'évaluation du mérite par les comités de pairs. J'irai encore plus loin. Parce que je n'accepte pas que les gouvernements se servent de nous (les professeurs d'université) pour imposer leur vision bêtement «gestionnaire» du monde, pour régler leurs problèmes politiques, avancer les carrières des ministres, etc, en légitimant le tout avec le prestige que notre édifice scientifique leur confère, je suis prêt à m'offrir pour organiser un boycott de tous les programmes thématiques des organismes subventionnaires d'État, et ceci à l'échelle du Canada en entier. À mon avis, nos protestations ont été jusqu'à maintenant beaucoup trop timides.

Je vous invite, cher monsieur, à relire la déclaration de principe (Université, Vol. 2, no.2-3) de la FQPPU sur les questions de l'avancement des connaissances par les professeurs d'université et sur la question de la liberté académique. Vous y trouverez, dans l'esprit, l'ensemble de mes propos. J'espère vous avoir donné, ainsi qu'à «nos» lecteurs, l'«heure juste».

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Claude M.J. Braun, Ph.D.
Professeur titulaire
Psychologie, UQAM

Les dépenses d'armement conservent la priorité sur celles de l'éducation

par Pierre Jasmin

professeur au département de musique de l'UQAM

«Le choix est clair: ou nous laissons la violence, aujourd'hui multipliée par des moyens techniques mis à son service, continuer à se répandre dans nos pensées et dans nos actes, et l'humanité ne survivra pas plus de quelques dizaines d'années; ou nous saurons instaurer des rapports entre individus et entre nations basés sur un modèle enfin raisonnable, et la survie peut être obtenue.»

Albert Jacquard (1)

Comme professeurs, nous faisons face à des coupures auxquelles nous pouvons essentiellement réagir de deux manières. L'une serait corporatiste: nous gérerions ces coupures en protégeant nos acquis, quitte à pénaliser chargés de cours et étudiants, quitte à forcer nos aînés à la préretraite ou à restreindre l'accès des plus jeunes au professorat. L'autre favoriserait la solidarité face aux coupures gouvernementales. Le Forum de la solidarité sociale, animé le 12 mars dernier par France David de la Fédération des Femmes du Québec et par Jacques Proulx de la Solidarité rurale, a réuni les représentants des grands syndicats et des regroupements de chômeurs et d'assistés sociaux autour d'une même déclaration favorisant le développement durable. Mais où trouver l'argent, alors? Laissant à des collègues le soin de dénoncer les abris fiscaux, les Artistes pour la Paix explorent depuis des années le scandale du gaspillage militaire.

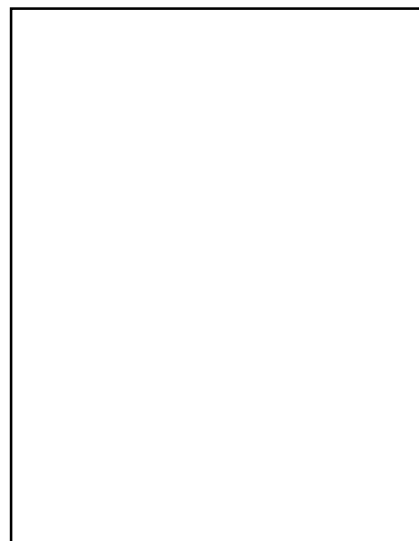
Les discussions autour du budget fédéral réussissent toujours à camoufler une réalité choquante: plus de 40% du budget d'opération du gouvernement fédéral (le service de la dette et les paiements de transfert exclus, donc) vont au militaire. La saison des discours du budget ramène périodiquement les manchettes dramatiques du genre «*COUPURES DRACONIENNES À LA DÉFENSE*», claironnées avant, puisque généralement démenties par les chiffres réels, après. Depuis qu'au Premier Ministre Trudeau avaient succédé Turner et Mulroney, le budget de la Défense avait, aux dépens des autres postes budgétaires, augmenté de 40% en dollars constants et ce, au moment où l'URSS, criblée de dettes militaires, s'effondrait. Pourtant, la moitié des 11,5 milliards \$ versés annuellement à la Défense vise encore à contrer la menace communiste (2), alors que moins de 3% vont aux Casques Bleus. Le budget du ministre Paul Martin marque une amélioration tout en méritant les critiques du chef de l'opposition qui trouve les coupures à la Défense insuffisantes. Elles sont en outre mal ciblées, affectant la formation plutôt que la quincaille, promue sacro-sainte par la guerre d'Irak. La «fabrication du consentement» des médias (3) a empêché toute analyse sérieuse de cette guerre et de ses conséquences, entre autres l'annulation des «dividendes de paix» vu la fin de la guerre froide. Heureusement, le gouvernement a promis une consultation démocratique sur ces questions et le rapport *Canada-21* contient quelques recommandations dans la lignée de celles proposées dans notre rapport de l'Enquête populaire sur la paix et la sécurité (4). Déclarer que les dépenses militaires du

L'auteur de cet article a succédé en 1990 à Antonine Maillet et à Jean-Louis Roux comme président des Artistes pour la Paix. Cet organisme, fondé en 1983 et comptant plus de cinq cents membres, a organisé plusieurs spectacles et manifestations pour la paix, participé à diverses consultations gouvernementales ainsi qu'à de nombreux forums et coalitions populaires et coorganisé au Québec l'Enquête populaire sur la paix et la sécurité (1991).

Canada sont exagérées n'est pas faire preuve de partialité pacifiste mais de simple bon sens. Qu'on permette au musicien que je suis de distinguer, dans les chiffres déjà mentionnés, les dépenses annuelles de 32 millions \$ pour nos fanfares militaires (équivalant à près du tiers du budget complet du Conseil des Arts du Canada), et ceci exclut les huit avions Challenger et le Boeing 707 mis à leur disposition et à celle des autres officiers. Le détournement d'un de ces avions par le ministre Marcel Massé a récemment provoqué l'indignation vertueuse et singulièrement sélective de nos éditorialistes courroucés de voir l'argent de nos impôts ainsi dilapidé: il est vrai que son crime était aggravé du fait qu'il n'allait prononcer qu'une conférence universitaire!

Aux dépenses du ministère de la Défense, il faut ajouter celles de l'agence de sécurité et de renseignements (163 millions \$), de sections du ministère des Affaires extérieures au service du NORAD et de l'OTAN (facture imprécise) et de projets d'acquisitions immobilières du ministère des Approvisionnements et Services pour le compte de la Défense, s'élevant à plus de 60 milliards \$ échelonnés sur quinze ans. Parmi les autres ministères impliqués, il faut signaler le maître d'oeuvre du **Programme d'aide à la productivité de l'industrie de la défense**, qui subventionne à près de 300 millions \$ annuels l'industrie de l'armement. Or, cette dernière exporte 80% de sa production, dirigée de plus en plus vers des pays du Tiers-Monde qui bafouent les droits de l'homme.

Souvenons-nous du canon Bull, développé gracieusement par des essais réalisés dans deux bases militaires québécoises et vendu à l'Irak pour ce que le ministère canadien de l'Industrie, de la Science et de la Technologie a considéré à l'époque comme un «profit». Acheté à crédit par un tyran mégalomane qui s'est cru le plus fort, le canon Bull est donc partiellement responsable de la guerre du Golfe, qui a provoqué une augmentation de nos dépenses militaires de 600 millions \$ en 1991, mais surtout la perte de centaines de milliers de vies humaines et plus de 200 milliards \$ en dévastations. Des médecins canadiens de retour d'Irak confir-



Pierre Jasmin

ment privé, puisque personne n'ose les interviewer, le taux abominable de mortalité infantile dans ce pays ravagé où l'eau potable est devenue un luxe (5).

Les Artistes pour la Paix ont multiplié au cours des années les appels à la **démilitarisation**. Sans renoncer à notre travail de sensibilisation populaire aux problèmes des réfugiés de guerre, comme en fait foi notre récent spectacle-encan bénéfique au profit du projet Zora et de l'entraide Bosnie-Herzégovine, nous avons aussi porté nos efforts sur la scène politique, vers la Fédération canadienne de la municipalité, le Parti libéral, le Bloc Québécois et le NPD, à qui nous communiquâmes entre autres les résultats d'un sondage Gallup commandé par l'Alliance Canadienne pour la Paix: 70% des Québécois souhaitent des coupures d'au moins 25% du budget militaire. Même si la conférence de presse de février 1992 où je dévoilai ces chiffres fut censurée, sauf exception (6), la lutte contre les hélicoptères EH-101 fut plus facile par la suite.

Mais les milliards gaspillés au cours des années gonflent notre déficit, la plupart des équipements commandés ayant subi des escalades de prix de l'ordre de 300% au moment de leur livraison: par exemple, les avions F-18 et les frégates respectivement à plus de six et de quinze milliards \$.

L'argent investi dans le **secteur de l'éducation** plutôt que dans les contrats militaires aurait créé au-delà du double d'emplois (7). Si, par éthique, nous nous refusons d'engager des lobbyistes, il nous faudrait effectuer un travail d'éducation en profondeur chez nos étudiants, futurs ministres, et éviter de devenir ce que l'écologiste et professeur à l'UQAM Pierre Dansereau appelle «*victime potentielle du cloisonnement schizophrénique de la pratique scientifique*» (8). La Commission Brundtland nous rappelle qu'«*un demi-million de scientifiques sont engagés dans la recherche en matière d'armes dans le monde et absorbent environ la moitié de toutes les dépenses de recherche-développement*» (9). Et pourtant la déclaration de la Conférence de Berlin sur la condition du personnel enseignant des établissements d'enseignement supérieur réaffirme les principes suivants: «*L'éducation doit permettre*

de comprendre les objectifs principaux de la société contemporaine, entre autres l'égalité sociale, la paix, le développement égal de toutes les nations et la protection de l'environnement; et elle doit contribuer à la réalisation de ces objectifs» (10).

Thématique privilégiée par les Artistes pour la Paix, la **reconversion des usines militaires**, véritable défi (11), constitue une autre stratégie afin de réduire la pression des industries d'armement sur les partis politiques et leurs caisses électorales et même sur les traités internationaux (on sait que l'ALENA leur a reconnu un droit exceptionnel aux subventions, refusé aux autres industries). Leur diversification les détournerait au moins en partie de leur mission principale de nuisance internationale.

En conclusion, ne faudrait-il pas examiner les compressions budgétaires universitaires, l'augmentation scandaleuse des frais étudiants et les discussions à longueurs de journaux ou de débats télévisés sur la sois-disant excessive générosité de nos programmes sociaux à la lueur d'une affirmation contenue dans un rapport des Nations-Unies: «*nous savons...que c'est souvent le manque de volonté politique, et non le manque de ressources, qui cause ultimement les manques humains (...)*3% du budget militaire annuel des pays industrialisés suffirait à éliminer la sous-alimentation chronique et à fournir l'instruction primaire, les soins de santé de base, la planification familiale et l'eau potable à la population mondiale» (12).

Notes

- (1) *Voici le temps du monde fini*, Albert Jacquard, le Seuil, 1991.
 - (2) *Le mythe de la défense canadienne*, Normand Beaudet, éditions Ecosociété, 1993.
 - (3) *Manufacturing consent: Noam Chomsky and the media*, Mark Achbar, Black Rose Books, 1994.
 - (4) *À l'heure des grands changements dans le monde: pour une nouvelle conception de la sécurité*, avril 1992.
 - (5) *Peacekeepers at war, film de l'artiste pour la paix* Martin Duckworth, ONF, 1993, refusé récemment par Radio-Canada.
 - (6) *L'Aut' Journal*, no 101, mars 1992.
 - (7) *U.S. Bureau of Labour Statistics*, 1984.
 - (8) *La déclaration de Vancouver*. Actes du colloque de l'UNESCO, 1989.
 - (9) *Notre avenir à tous*, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, éditions du Fleuve, 1989.
 - (10) *Université*, Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université, vol. 3, no 3, février 1994.
 - (11) *Les défis économiques du désarmement*, Yves Bélanger, Nicole Desbiens (professeurs à l'UQAM) et Pierre Fournier, VLB, 1992.
 - (12) *Rapport 1991 sur le développement humain* (Programme des Nations-Unies pour le développement), cité par l'A.Q.O.C.I., *le Choc du Futur*, 1992. Δ
- Les Artistes pour la Paix**, C.P.867, Succ. C, Montréal (Québec) H2L 4L6, (514) 284-2000